

ALGERIE

LZAYER TILLELIT

الجزائر الحرة

AOUT 1986

FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX: 10 FRANCS.

«LIBRE ALGERIE», 4, rue des Immeubles Industriels, 75011-PARIS

EDITORIAL

LE DEVOIR DE VERITE

Pendant un mois, les dictateurs ont pu respirer.

Même juchés sur les immondices des grandes métropoles du Tiers-Monde, les enfants faméliques ne pouvaient que tourner leurs yeux immenses vers les retransmissions collectives du «Mundial» – A défaut de pain, «on leur donne des jeux» – Il est vrai qu'en Algérie, «ne pas vibrer à l'unisson de tout un peuple pour la coupe du monde de football», s'apparente pour «El Moudjahid» à un crime contre la sûreté de l'Etat.

Nous venons d'assister du Nord au Sud et d'Est en Ouest, grâce à la monopolisation des médias par ceux qui nous gouvernent, à une gigantesque entreprise de désinformation à laquelle même les pays dits démocratiques n'ont pas échappé.

Comme pour Three Mile Island ou Bhopal, Tchernobyl, à une autre échelle, nous démontrons comment les opinions publiques sont tenues en dehors de ce qui peut décider du destin, de la vie et de la mort des peuples.

Comment réagir si ce n'est en tentant d'arracher le bâillon qui nous réduit au mutisme, si ce n'est en brisant la chape de silence qui depuis plus de vingt ans déjà s'est abattue sur le peuple du 1^{er} Novembre? L'entreprise est difficile si tant est que prendre la parole constitue un défi face aux moyens démesurés déployés par le Parti unique, la Police politique et l'Armée pour organiser la contre-information et la dépolitisation systématique des masses.

Nous avons décidé de relever le défi en publiant ce premier numéro de «LIBRE ALGERIE».

Nous voulons rompre avec des décennies de propagande et de slogans, nous voulons sortir de l'ère des fictions où nous ont enfermés d'abord les colonialistes puis, aujourd'hui, les féodalités intérieures qui nous oppriment.

Nous avons besoin de dire des choses simples, de raconter la vie de tous les jours, de débattre en toute liberté de nos problèmes et de rejeter tous les tabous chariés par un siècle et demi de contraintes et d'occultation de ce qu'il y a de plus profond en nous.

«LIBRE ALGERIE» se veut un carrefour de toutes les réflexions, de toutes les différences. Nous accueillerons toutes les opinions, fussent-elles les plus controversées, dûssent-elles nous déranger et nous donnerons d'abord la parole à tous ceux qui n'ont jamais eu le droit de la prendre.

Forum du libre débat «LIBRE ALGERIE» entend prouver au Monde que la confrontation d'idées n'est pas l'apanage des seules sociétés dites développées mais qu'elle constitue au contraire la seule voie permettant à chaque citoyen de former son jugement politique en s'informant librement afin d'être mieux armé pour imposer le respect des libertés démocratiques et des Droits de l'Homme.

En privilégiant le fait de société plutôt que l'analyse théorique pure, en incitant à la libre expression tous ceux qui désirent faire entendre leur voix, en ayant le souci de la relation objective des faits et en répudiant toute forme d'invective ou de jugement hâtif, «LIBRE ALGERIE» a l'ambition de mettre à la disposition de ses lecteurs un journal tout simplement digne de ce nom.

Cet événement intervient à un moment où nos dirigeants sont contraints de mettre un terme au grand rêve pétrolier. Le modèle de développement algérien que les auteurs du coup d'Etat militaire du 19 juin 1965 proposaient avec arrogance à tous ceux qui tournaient leurs regards vers l'Algérie révolutionnaire, a désormais définitivement vécu. Sa mort était hier symbolisée par les persécutions subies par les créateurs de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme et aujourd'hui par l'expulsion criminelle de milliers de Touaregs, victimes d'un ethnocide inauguré il y a longtemps déjà contre l'un des peuples les plus fiers de la planète.

La vérité explose cependant chaque jour davantage. Les slogans creux n'arrivent plus à masquer la triste réalité économique et sociale et la Nomenklatura elle-même craint pour ses propres intérêts.

«LIBRE ALGERIE» arrive à point nommé pour dénoncer ce scandale. Il le fera sans haine mais sans concession d'aucune sorte si ce n'est à son DEVOIR DE VERITE.

LA REDACTION



SOMMAIRE

Vous trouverez dans ce premier numéro de «LIBRE ALGERIE», à la suite de notre **EDITORIAL** ci-contre, un **POINT DE VUE** en page 2, sur la politique intérieure algérienne de cette dernière décennie.

En page 3, quelques aspects de **LA VIE IMMIGREE**. La question des **DROITS DE L'HOMME** est importante et d'actualité: nous lui consacrons les pages 4 et 5.

Les pages 6 et 7 nous rapportent quelques **ECHOS DU PALAIS**: les étranges us et coutumes des gens d'en-haut.

Nous cérons à une relative facilité, pour ce premier essai, en nous contentant de faire rimer **CULTURE** avec **LITTERATURE**: nous vous y parlons de livres (de ceux de **BEN KHEDDA** et d'**A. HAROUN**, notamment), d'un auteur récemment disparu (**J. GENET**) et, surtout, de **LITTERATURE MAGHREBINE DE LANGUE FRANÇAISE**, en vous rapportant l'intégralité d'un long entretien que nous avons eu avec **Jacqueline ARNAUD**, entretien sur lequel plane, tout du long, l'ombre multiforme et stimulante du grand **KATEB**.

Voilà qui nous aura amenés à notre page 12, dans laquelle nous revenons sur un **DEBAT** capital de notre politique contemporaine: **LA DECLARATION DE LONDRES**.

Page 13: **LA RELIGION**, l'Islam... Quelle immigration pratique? Où, pourquoi, comment?

Un long **REPORTAGE** (pages 14 et 15) dissèque une tradition révoltante, encore hélas! bien réelle: **L'ESCLAVAGE**, ici en Mauritanie.

Enfin, page 16, avant des **NOUVELLES**, dont certaines **BREVES** et d'autres tristes, vient une première amorce pour un forum de **LA VIE ASSOCIATIVE** maghrébine.

Sur quoi **LIBRE ALGERIE** vous souhaite **BONNE LECTURE** et vous dit... **A BIENTOT!**

RESPONSABLE DE PUBLICATION: R. SADI

Une des caractéristiques des régimes de parti unique est de censurer et d'inhiber tout débat politique et, à fortiori, idéologique. C'est notre intention de susciter et d'alimenter le débat politique algérien dans toute sa diversité et suivant toutes ses potentialités. Ce sera là une des premières raisons d'être de cette rubrique.

D'UNE CHARTE A L'AUTRE

En 1975, dix ans après le putsch du 19 juin, l'Algérie connaît une crise politique majeure. Elle trouve ses origines dans l'incapacité de la couche dirigeante à construire un appareil de production capable de satisfaire les immenses besoins d'une population en croissance rapide, de permettre à toutes les couches de la société algérienne de s'exprimer et de s'organiser librement, d'être représentées dans les organes politiques de décision.

Dans ce cadre politique bloqué, la grève spectaculaire des conducteurs des autobus d'Alger (RSTA) en 1971 a nourri un large mouvement de revendications sur les salaires, les conditions de travail, la sécurité sociale. Dans le même temps, le pouvoir ne parvenait pas à imposer l'application de la Gestion Socialiste des Entreprises (G.S.E.) qui visait à faire participer les travailleurs aux plans de production des sociétés étatisées, c'est-à-dire à leur faire prendre en charge la rentabilité des entreprises en liant le montant des salaires à la productivité du travail.

En 1974, s'insérant dans la crise politique de l'été, ouverte au sein même de l'équipe dirigeante, la grève victorieuse des métallos de la S.N.S de Kouba a alimenté un mouvement de grèves et de luttes dans toutes les branches de la production ainsi que dans les universités.

Conscient de ne plus pouvoir diriger le pays comme avant et plein d'illusions sur sa «dimension mondiale», Boumedienne prononça un discours «historique», articulé sur deux idées essentielles: l'élargissement de la base sociale de son régime et la recherche d'une légitimation de son pouvoir qu'il pensait obtenir en plaquant sur la façade de son régime militaire, policier, les ornements de la démocratie parlementaire. De là, l'idée d'ouvrir un débat sur un projet de Charte développant les orientations idéologiques du régime, mais sans fournir les données chiffrées, permettant de discuter sérieusement du bilan économique et social de la décennie de «redressement». De plus, le «débat» se déroulerait dans un cadre strictement contrôlé par le parti unique et ses organisations satellites: l'UGTA, l'UNPA, l'UNJA, l'ONM et l'UNFA. Il devait provoquer un large rassemblement populaire autour des dirigeants en place.

Les conditions favorables ainsi créées, Boumedienne aborderait la phase législative et institutionnelle suivante: des élections législatives à une Assemblée Populaire Nationale (APN), l'adoption d'une constitution et l'élection d'un candidat unique à la Présidence de la République.

Mais les choses tournèrent court. Et rapidement, le cadre imposé par les «animateurs» du FLN est disloqué. La discussion recherchée sur les divers aspects du socialisme

«spécifique» algérien, est écartée et la critique ne se limite plus à la simple dénonciation des tares du régime: la bureaucratie, l'arbitraire, la corruption, le népotisme... Elle portera sur les problèmes majeurs de la société: l'identité et la culture, la question de l'Islam, l'émancipation de la femme, l'emploi, le logement... et sur les fondements même du régime: ses origines, sa nature, sa politique économique et sociale, son fonctionnement.

Dans ce contexte, «l'Appel des Quatre» donne une dimension politique plus large au débat. Lancé par quatre anciens dirigeants du mouvement national: F. Abbas, Benkhedda, Kheredinne et Lahouel, l'appel dénonce la faillite du régime en place et se prononce pour les libertés démocratiques ainsi que pour l'élection d'une Assemblée Constituante.

Et parce que les interventions, publiées dans «El Moudjahide», se placent de plus en plus dans le cadre posé par les «quatre» et que les questions essentielles sont abordées, le débat sera clôturé. La «synthèse» sera faite par une commission nationale non élue, qui retiendra que «les amendements positifs».

Soumise au peuple par voie de référendum, la Charte sera adoptée massivement, le Colonel-président sera plébiscité (98,5% de oui), des élections «à l'algérienne» conduiront, à l'APN, un troupeau de députés à l'échine souple. Et la constitution, élaborée par une «Conférence Nationale», composée de commissions politiques de l'APN, des membres de l'appareil central du parti, des walis, des secrétaires nationaux des organisations d'encadrement des masses..., bref par les dignitaires de l'armée et de l'Etat, légalisera la dictature. En effet, la constitution accorde tous les pouvoirs au Président «Chef des Armées, de la Police, de la Diplomatie, du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, de l'exécutif du législatif de l'administratif, du judiciaire et... il est le garant de la Constitution» (Chap. II). Elle maintient la tutelle de l'ANP sur les institutions politiques, interdit les libertés démocratiques, érige l'Islam en religion d'Etat.

Au total, la tentative faite par Boumedienne pour légitimer le pouvoir, issu du coup d'Etat du 19 Juin 1965, n'a abouti qu'à un renforcement du contrôle de l'ANP et du FLN sur la société et l'Etat.

La Charte et son application.

La Charte énonce des principes généraux et une philosophie politique aux interprétations multiples. Le «processus démocratique» à peine achevé, Boumedienne nous donne la sienne:

Le 31 Mars 1977, il annonce dans son «Message à la Nation», une ère d'austérité, de rigueur et de discipline.

Pourquoi ce changement d'orien-

tation, cette rupture avec les proclamations euphoriques des armées qu'ont suivi la nationalisation des hydrocarbures? C'est que les plans économiques démentiels n'ont abouti qu'au renforcement de l'endettement et de la dépendance extérieure, et cela à un moment où la crise économique mondiale se développe. Ce n'est donc pas dans la Charte Nationale mais dans les documents du Fonds Monétaire International (FMI) que Boumedienne va chercher son inspiration.

Et les budgets qu'il fait voter en 1975 et en 1976 ne font que traduire les exigences des banques mondiales (et du Cartel pétrolier) pour l'adoption de budgets draconiens, la suppression des aides aux produits de première nécessité, la diminution du montant des allocations sociales et des crédits d'équipement, l'aggravation de la fiscalité, l'équilibre financier du secteur public...

En Mai 1977, la grève des dockers, relayée par celle des cheminots et des agents de la RSTA, contraint le pouvoir à céder sur les revendications des grévistes: les salaires, les conditions de travail, les congés payés, les droits sociaux. Humiliation suprême: Boumedienne a dû se déplacer en personne, au dépôt central de Fougereux, pour négocier avec les grévistes de la R.S.T.A.

En 1978, c'est l'entrée en lutte d'autres couches de la population: les boulangers se mettent en grève, les commerçants manifestent leur mécontentement, les paysans boycottent les circuits commerciaux étatiques, les jeunes et les ménages manifestent dans plusieurs villes.

La disparition de Boumedienne ne fait que précipiter la crise, y compris au niveau de l'appareil d'Etat et nourrit, en retour, l'initiative des masses qui prend des formes diverses.

La désignation de Chadli par ses pairs de l'ANP, à l'issue d'une longue période de tractations entre les différents cliques au sein de la couche dirigeante a révélé le degré de décomposition de ce régime qui ne repose que sur l'appareil de répression.

C'est à ce moment que le «Printemps Kabyle» (mars-avril 1980), qui a exprimé dans un secteur géographique donné et avec des formes particulières les exigences les plus fondamentales du peuple algérien, marque un nouveau tournant dans la situation politique.

Après une période de sévère répression, l'approche pragmatique des problèmes économique et sociaux et une plus grande souplesse dans le jeu politique ont créé certaines illusions sur une démocratisation possible du régime. Il ne s'agissait en fait que d'une redistribution des cartes au sein de différentes composantes de la classe dirigeante.

Son autorité affirmée, Chadli se lance à son tour, dix ans après Boumedienne, dans une laborieuse cam-

pagne de rénovation de la Charte.

En 1985, une nouvelle Charte: pourquoi?

La décision prise de soumettre à la discussion publique mais contrôlée, un document ignoré de tous, ne relève pas d'un simple caprice du prince.

Il s'agit, en premier lieu de réaffirmer la continuité entre le régime actuel et celui du 19 juin 1965, et bien au delà, avec la mythologie élaborée dans l'armée des frontières sur la guerre révolutionnaire, le peuple /L'ALN en armes, dont l'ANP serait la continuité.

Et cela à un moment où cette légitimité est contestée par de larges couches de la population laborieuse et de la jeunesse.

Il s'agit ensuite de se débarrasser de l'héritage encombrant de Boumedienne et enfin de réaliser un nouveau consensus populaire autour du chef de l'Etat.

Le contexte nouveau

Depuis 1982, les retombées de la crise économique mondiale, le remboursement de la dette et les difficultés pour les entreprises algériennes de satisfaire les besoins du marché intérieur, très limité, et d'exporter, ont imposé à Chadli d'accroître sa politique de «modernisation».

Cette politique est toute inscrite dans le plan quinquennal 1985-1989, axé sur l'austérité et l'accroissement de la productivité nationale et que Chadli s'efforce de faire passer dans les faits.

Dans le secteur industriel, la restructuration financière des 60 plus grandes entreprises algériennes (la Sonatrach, la Sonacome...) devrait donner naissance à 460 sociétés, largement autonomes. Des économies sévères ont été réalisées, tant au niveau des comptes des entreprises (compression des effectifs, fermeture d'unités non rentables, salaires liés à la productivité des entreprises) qu'à celui du budget national. Quant au secteur privé, il est favorisé par la loi de finance 1985, qui lui accorde de grands avantages fiscaux et de crédits. Ainsi, les crédits versés aux entreprises privées depuis 1983, leur ont permis de contrôler la production (60% des céréales et des produits maraîchers, 85% du lait et 90% de la viande).

En 1985-1986, sous la pression conjuguée de la crise économique mondiale, de l'OPEP, de la chute des prix des hydrocarbures et de celle du dollar, Chadli a renforcé sa politique d'austérité, marquée par une fiscalité plus lourde et un relèvement des prix des produits de première nécessité. Elle s'est accompagnée d'une ouverture croissante de l'économie aux capitaux étrangers.

L'expression la plus spectaculaire de la sadatisation du régime est fournie par la rencontre Chadli-Reagan, en mai 1985. Il est significatif que les ministres accompa-

teurs soient le Dr Taleb Ibrahim (relations extérieures), Kasdi Merbah (agriculture), Belkacem Nabi (pétrole et énergie), Abdelaziz Khelaf (commerce).

Il est aussi apparu à de nombreux observateurs que la question centrale des entretiens de Washington a consisté en la recherche d'un accord, tendant à faire d'une partie des entreprises algériennes restructurées, un secteur de sous traitance de l'économie américaine.

Le contenu de la Charte

Comment enrichir la charte antérieure, c'est-à-dire comment faire passer la nouvelle politique tout en conservant la tutelle de la société.

La réponse fut simple: «la révolution dans la continuité».

La rénovation, «c'est le démantèlement du secteur public et sa restructuration au profit des entreprises privées, assortie de l'austérité pour les masses. La «continuité» c'est le maintien du discours mystificateur sur le «socialisme», à la fois «l'âme et le ressort du développement» et qui doit aussi bannir «l'injustice et l'exploitation en revalorisant le travail...». Ce socialisme très spécial doit reposer sur la religion et la «justice sociale» qui prône l'islam, distinct de l'intégrisme et adapté à la modernité.

«La continuité», c'est surtout le contrôle strict de la société et de tous les rouages de l'appareil d'Etat par la couche des officiers, des grands propriétaires, des nouveaux PDG et des bureaucrates du FLN.

L'échec de Chadli

Comme en 1976, la campagne fut lancée en Août, à grands cris et des milliers de débats populaires furent annoncés. Mais comme il s'agissait d'un débat truqué, mené dans le cadre des entreprises, des des structures contrôlées par le FLN et dans les limites précisées par le projet de Charte, la discussion fut très limitée. Plus encore, avec la création de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) et du «Comité des Enfants de Martyrs», elle sera bloquée après le déclenchement de la répression et les deux procès de Médéa.

C'est donc sans aucune surprise que la Charte, soumise au référendum, sera adoptée le 16 janvier par 98,37% de «oui»...

On le voit, la continuité est assurée avec les pratiques de Boumedienne comme, avec «des élections à l'algérienne» de la période coloniale.

Mais de même que casser le thermomètre ne supprime pas la fièvre du malaise, la mascarade électorale ne fait que souligner l'impasse du régime sans supprimer le caractère explosif des problèmes de la société.

Bourgeon terminal et lointain de la société algérienne de ce siècle, notre immigration aura aussi été, par nombre de ses luttes, par nombre de ses aspects, un creuset initial moteur, déterminant et fécond, de notre identité pleine et entière d'aujourd'hui.

A côté d'un texte qui évoque la nouvelle condition qu'on prépare aux immigrés, un exemple de riposte courageuse et déterminée : la grève de la faim de Djida et Nacer à Lyon.

LORSQUE LE POLICIER REMPLECE LE JUGE

Avant les élections du 16 mars 1986, Monsieur Robert Pandreau n'hésitait pas à réclamer une «Police de l'Immigration».

On peut affirmer qu'il a tenu ses promesses - les premières mesures prises par le gouvernement de Jacques Chirac vont petit à petit dans ce sens puisque c'est le pouvoir de police qui va décider:

- Des reconduites à la frontière
- Des expulsions
- De l'admission ou non des étrangers sur le territoire français
- Du bien-fondé des demandes d'asile politique
- Des contrôles d'identité en rétablissant le délit «de sale gueule».

Consensus sur l'immigration

L'annonce de ces mesures n'a pas provoqué le tollé général d'indignation qu'on pourrait attendre du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En dehors des organisations traditionnelles (MRAP, SOS Racisme, etc...) on a, au contraire, assisté, sur ce point, à un renforcement d'un consensus certain de l'ensemble de la classe politique dominante par rapport à ce que d'aucuns appellent l'idéologie sécuritaire. De ce point de vue, il est bon de noter que le socialiste Georges Sarre, entre autres, estime que «Pasqua n'est pas si mal» et que l'on ne doit pas dramatiser outre mesure les décisions prises en cette matière.

Il est vrai que le gouvernement socialiste avait déjà largement ouvert la voie et que ses détracteurs l'accusaient fort injustement de laxisme. Il ne faut pas oublier que c'est sous le règne de Robert Badinter que la loi sur «la reconduite à la frontière», qui prive l'immigré de toute possibilité de recours, a été votée et que c'est également des services dépendants de monsieur Joxe qui ont expulsé vers l'Irak, où il risquaient leurs vies, deux opposants à la politique de leur pays.

Il y a cependant lieu de dire que le gouvernement RPR-UDF vient de franchir un pas considérable dans la consolidation de son arsenal répressif anti-immigré en confiant à la police ce qui était encore, au temps des socialistes, du ressort du juge.

Cela est d'autant plus grave que l'on connaît les liens réels qui existent, en dépit des apparences, entre la droite traditionnelle et l'extrême-droite xénophobe et surtout notoirement anti-maghrébine.

«Le Monde diplomatique» d'Avril 1986 publie deux enquêtes sur le «Club de l'Horloge» et «le groupement de recherche et d'études pour la civilisation Européenne» (GRECE). Elles montrent «les relais, passerelles et lieux de rencontre» d'hommes politiques du R.P.R., de l'U.D.F. et du Front National de Jean-Marie Le Pen.

Primauté de la raison d'Etat

Dans ce contexte, comment le gouvernement, même si Monsieur CHIRAC est animé de bonnes intentions, pourra-t-il contrôler sa police lorsqu'elle prétendra avoir agi pour préserver deux critères aussi flous que:

- L'ordre public
- Les intérêts diplomatiques de la France?

Les militants algériens des Droits de l'Homme ont déjà appris à leur détriment ce que pourraient signifier ces deux notions. Tous les meetings de soutien aux détenus de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme ont été interdits à (ils étaient prévus dans l'enceinte de la «Mutualité») sous ces deux fallacieux prétextes alors que dans le passé les troubles à l'ordre public avaient été commis par des agents de «l'Amicale des Algériens en Europe» qui n'est que l'appendice policier en Europe du parti unique algérien. Plus que jamais, c'est le triomphe de la raison d'Etat et les plus vives craintes sont émises quant au développement de la vie associative organisée qui, grâce à l'extension aux étrangers de la loi de 1901, avait connu un épanouissement sans précédent.

A l'aube du bi-centenaire de la déclaration de 1789 le peuple français est-il vraiment décidé à faire vivre ceux qui ont choisi ce pays pour ses traditions ancestrales d'hospitalité et de respect du droit des gens sous le régime permanent de l'exception, crise de l'état d'urgence?

Lyon, Capitale De La Résistance Immigrée ou «J'Y SUIS, J'Y RESTE!»

Lorsque Pasqua a présenté, le 11 juin, son projet de nouvelle loi sur l'immigration en conseil des ministres, personne n'a réagi.

Les jeunes immigrés, les plus concernés, étaient affolés au même moment par le retour massif des contrôles d'identité que voulait faire avaliser Chandon. Le parti socialiste, lui, voyant loin, pensait n'avoir à se manifester qu'en septembre à propos d'une éventuelle réforme du code de la nationalité. Quant à SOS-Racisme qui, depuis deux ans, avait complètement écrasé la mouvance «beurs» qui tentait désespérément de se structurer, il préparait...sa fête annuelle.

Le projet de loi remettait pourtant en question les principaux acquis de l'immigration depuis 1981, remplaçant celle-ci dans un état de précarité absolue.

Balayée la garantie première donnée par les socialistes: «Tout jeune arrivé en France avant l'âge de dix ans ne peut en être expulsé». Devient expulsable au contraire tout résident, même depuis plus de dix ans, condamné à trois mois de prison: autant dire tout «basané» ayant grillé un feu rouge. Finies les commissions judiciaires d'expulsion, l'avis des services préfectoraux suffit. Le plus innocent des adolescents peut même être conduit à la frontière si ses parents le sont. Et la carte de résidence de dix ans, automatiquement renouvelable, ne l'est plus si son propriétaire «menace» l'ordre public, notion aussi floue qu'arbitraire puisqu'il peut y avoir un fossé entre une simple menace et un passage à l'acte.

La révolte, une fois de plus, est venue de Lyon.

C'est là, en effet, qu'à la veille des présidentielles de 1981, un prêtre, Christian Delorme, avait fait une grève de la faim victorieuse contre les expulsions de

jeunes maghrébins. C'est là qu'éclata, peu après, «l'été chaud» des Minguettes par lequel les mêmes jeunes sommaient le gouvernement Mauroy de les prendre en considération. C'est là que naquit l'idée de la marche de l'égalité de 1983. C'est là qu'un groupe, plus radical que d'autres, osa se revendiquer du sang de ses pères et se proclama «Jeunes Arabes de Lyon et banlieue» (JALB).

Lyon ignore le brassage cosmopolite de Paris comme le cordon ombilical encore palpitant de Marseille avec l'Algérie. Ici, les jeunes maghrébins ne connaissent que le ghetto et s'identifient facilement aux Noirs américains ou aux Jamaïcains de Brixton. Aussi dans l'esprit de Djida, la fondatrice du groupe, «jeunes Arabes» veut-il dire «jeunes parias en colère» plutôt que nostalgiques d'une patrie qu'ils connaissent mal et qui les reconnaît mal.

Christian Delorme, devant la menace Pasqua, envisagea un nouveau jeûne. Les JALB lui firent comprendre que les «Beurs» étaient maintenant assez grands et qu'ils pouvaient se passer de parrains. Ils reprirent l'idée à leur compte. Deux d'entre eux, Djida et Nasser, après avoir écrit à Chirac et à chaque député (sauf à ceux du Front National) entamèrent le 16 juin une grève de la faim illimitée sous une immense banderole: «J'y suis, j'y reste». Delorme fit de même, mais retiré dans un monastère.

Pendant une semaine, désespérante, ce fut le black-out total. Puis, coup de théâtre, le cardinal de Lyon, Monseigneur Decourtray et Cheikh Abbas, Recteur de la Mosquée de Paris, se rencontrant pour la première fois, vinrent se solidariser à leur chevet.

Le premier fit pression sur

différents hommes de droite pour qu'ils amendent le projet de loi. Le second menaçait la France de «voir ses intérêts économiques, politiques et culturels avec le monde arabo-islamique considérablement affectés».

La gauche française resta incompréhensiblement silencieuse. Seuls Charles Fiterman, député de Lyon, et Georgina Dufoix, ancien «ministre de l'immigration» visitèrent les grévistes mais en précisant que ce n'était qu'à titre strictement personnel. SOS-Racisme, se reveillant tardivement, ne reçut des JALB qu'une fin de non recevoir.

Dans l'état de somnambulisme dans lequel semble être tombé le pays depuis le retour de la droite faut-il croire que seul le clergé catholique a gardé une fibre anti-raciste? Et si Pasqua a accepté, au bout de trois semaines, que son projet soit remanié en commission des lois, le doit-on à sa peur de passer pour un mécréant ou aux démarches des ambassadeurs du Maghreb tacitement mobilisés autour du recteur de la Mosquée de Paris?

Djida et Nasser ont obtenu l'assurance que les enfants nés ou arrivés en France avant l'âge de dix ans pourront y rester, ce qui concerne la majorité de leurs frères et sœurs. D'autres menaces ne sont pas levées mais elles sont, au regard de la première, moins terrifiantes. Au vingt et unième jour de leur grève ils ont donc décidé de la «suspendre» pour «ne pas faire pression sur le débat parlementaire» qui allait s'ouvrir.

Certains de leurs camarades leur ont reproché ce «légalisme». «L'important, ont-ils répondu, c'est que, dans le consensus du silence, l'opinion des jeunes immigrés a, pour la première fois, été prise en compte. L'honneur est sauf et nous ne nous tairons plus».

LÉON L'AFRICAIN.

RETROSPECTIVE D'UN ETE CHAUD

Depuis le 30 juin 1985, par la fondation d'une Ligue de Défense des Droits de l'Homme indépendante à l'égard du gouvernement et du parti, l'Algérie vit une situation politique intense.

L'émergence de cette association humanitaire dans l'activité publique de la Nation, grâce à la foi et au courage d'une quarantaine de citoyennes et citoyens de différentes sensibilités, n'a pas manqué de susciter diverses réactions: brutale de la part des autorités, solidaire du côté de l'immigration, actives ou indifférentes au sein de la population selon le degré d'information que l'on possède d'une région à une autre. Auparavant, les enfants de chouhada, usant du même argument juridique, en l'occurrence l'ordonnance 70/71 du 03/12/71, avaient ouvert la voie dans le sens de l'impulsion d'une vie associative autonome.

A l'instar de ces Comités d'Enfants de Chouhada (organisés au niveau des wilayas), qui avaient multiplié démarches et doléances pendant presque 2 ans auprès des autorités compétentes, la L.A.D.D.H. connaîtra la même réponse au lendemain de sa proclamation publique: un fin de non recevoir.

Dès lors, le pouvoir politique pris au piège de ses propres lois qu'il a cru bien verrouillées par l'entremise du parti unique, n'aura comme recours face à ce mouvement pacifique que l'usage de la force, culminant par un procès historique devant la Cour de Sécurité de l'Etat de Médéa, en décembre 1985.

Tout a commencé le 5 juillet dernier - anniversaire de l'indépendance nationale - lorsque les enfants de chouhada des comités de wilayas d'Alger, Boumerdes, Chlef et Tizi-Ouzou avaient décidé de rendre hommage à leurs parents décédés par un dépôt de gerbes de fleurs devant les monuments aux morts, en dehors des festivités officielles. Ce geste hautement symbolique, qui ne fait pas dans nuance parce que chargé du poids de l'histoire, a été perçu comme un crime de lèse-majesté par les officiels. Immédiatement une soixantaine de personnes ont été appréhendées et transférées au commissariat central d'Alger. L'événement ne constitue nullement une surprise mais confirme la disposition du régime à rester rigide sur ses positions. Déjà, en mars 1985, soit 4 mois auparavant, sept enfants de chouhada, dont le fils du colonel Amirouche, avaient été traduits devant le tribunal de Tizi-Ouzou pour avoir voulu participer au séminaire sur l'écriture de l'histoire concernant, ce jour là, le tour de l'ex wilaya III du FLN/ALN (Kabylie).

La relaxation obtenue grâce à la mobilisation populaire et, faut-il le signaler, à l'honnêteté des magistrats malgré les pressions du Ministère de la Justice a encouragé le comité de wilaya de Tizi-Ouzou de persévérer dans l'effort: obtenir, dans le respect de la loi, une association légale et autonome pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

En dépit de démarches respectueuses de la loi, toutes les autorités saisies en la circonstance (Préfecture, Ministères de l'Intérieur et de la Justice) ont considéré les doléances comme nulles et non avenues. Le parti lui-même, sollicité en tant qu'organisme intéressé, a longtemps fait la sourde oreille ou s'est réfugié dans le propos sibyllin, oscillant entre la tentative de dévoiement et la menace à peine voilée. Devant le blocage

de la situation, l'affaire est portée devant la justice et arrive jusqu'à la cour suprême après un premier verdict défavorable aux enfants de chahid du comité de Tizi-Ouzou. On en est resté à ce stade jusqu'à l'avènement du 5 juillet 1985, date de la commémoration du 23^{ème} anniversaire de l'indépendance du pays, une semaine après la proclamation publique, à Alger, de la naissance d'un Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme. Créée par une quarantaine de personnes de sensibilités diverses, après bien des heurts entre différents groupes politiques, la jeune L.A.D.D.H. est présidée par Me Abdenour Ali-Yahya, vieux militant nationaliste, fondateur du syndicat U.G.T.A. en 1956, ministre à l'indépendance sous Boumediène après avoir été dans l'opposition (F.F.S.). En ayant quitté ses fonctions ministérielles, Ali-Yahya s'est consacré à son étude d'avocat et c'est là qu'il s'est particulièrement distingué ces derniers temps pour avoir été le défenseur sans concessions de prisonniers politiques, notamment des Berbéristes, des Troskystes et des Islamistes.

L'irruption de cette organisation dans le champ politique algérien où l'arbitraire est intimement lié à la nature du système en place, alors que la récession économique est sans précédent, ne va pas manquer d'irriter le gouvernement, prélude à un été particulièrement chaud. Dès le 9 juillet, Me Ali-Yahya est arrêté à la sortie de son bureau. Son incarcération annonce plusieurs autres parmi les enfants de Chouhada, le comité directeur de la L.A.D.D.H. et, surprise, d'un des plus populaires chanteurs d'Afrique du Nord: Lounis Aït-Menguellet, pour avoir dédié une chanson à son confrère Ferhat Mehenni, arrêté depuis le 18 juillet 1985 en tant que fils de chahid et membre fondateur de la L.A.D.D.H.

Entre juillet et septembre, l'instruction s'éternise pour en-

fin retenir 4 chefs d'inculpation: «Atteinte à l'autorité de l'Etat», «Appartenance à association illégale», «Attroupement non armé sur la voie publique», «Rédaction et détention de tracts de nature à nuire à l'intérêt national».

Dès les premières arrestations, des comités ont été mis en place pour organiser la solidarité, notamment en Kabylie, d'où sont originaires la plupart des incarcérés et dans l'émigration avec la création du Comité de Soutien à la L.A.D.D.H. et le Collectif Contre la Répression en Algérie. Leur but est de porter l'information sur la scène internationale, venir en aide aux détenus, obtenir dans un délai plus ou moins proche la libération des prisonniers et, ultime démarche, obtenir la reconnaissance de la L.A.D.D.H. par la F.I.D.H. et le gouvernement algérien.

La jonction des efforts durant tout l'été, la détermination des emprisonnés dans leur conviction et le retentissement de cette affaire à travers le monde ont obligé les autorités politiques algériennes de passer en jugement ces détenus décidément encombrants. La face étant perdue, autant leur donner une punition. La Cour de Sécurité de l'Etat s'en chargera.

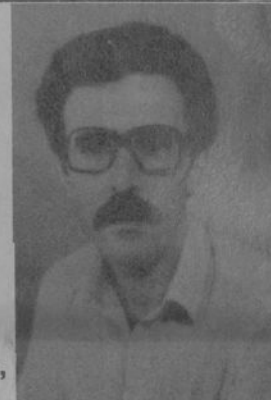
Ainsi pour la première fois, malgré les réticences réelles d'une presse timide en ce qui concerne l'Algérie, le régime de Chadli est mis sur la sellette dans le domaine du respect des Droits de l'Homme. La chape de silence cède peu à peu à la pression de l'opinion, d'autant que le meeting de solidarité du 22 septembre 1985, à Paris, salle de la Mutualité, a été un grand succès pour ses organisateurs (le C.C.R.A. et le C.S.L.A.D.D.H.) et que le bureau de la F.I.D.H. le 2 novembre, donne son avis favorable à la reconnaissance de la L.A.D.D.H.

Mais le plus spectaculaire geste de solidarité viendra encore une fois de la population de kabylie qui, dès le 20 novembre 1986, à la sortie d'un match de foot ball, a manifesté son soutien aux prisonniers. Avertissement premier qui prendra un caractère populaire une vingtaine de jours après (le 10 novembre 1986) par la grève générale de pratiquement l'ensemble de la Kabylie et des manifestations de masse d'une ampleur sans précédent. Selon des témoins oculaires, plus de 100 000 personnes se sont heurtées aux forces de l'ordre dans la ville de Tizi-Ouzou, scandant des slogans hostiles au régime. La massivité de ces manifestations viennent à point nommé pour mettre à nu la puérité et la tricherie quant au débat sur la charte nationale, qui, bien sûr, ne manquera pas d'être plébiscitée. C'est dans ce contexte, alors

Dans l'actualité algérienne: la question des Droits de l'Homme, évoquée ici par une «rétrospective d'un été chaud», l'arbitraire quotidien et presque banal de la bureaucratie policière (le retrait de passeports) et les échos du drame du déracinement imposé aux populations touarègues, échos qui nous parviennent de loin, de si loin: le Grand Sud...



Les membres-fondateurs inculpés de la L.A.D.D.H. et de l'Association des Enfants de Martyrs, photographiés lors de leur détention à Berrouaghia, avant leur procès de Médéa.



que la pression n'est pas relâchée, que le Ministère de la Justice donne son aval pour la tenue du procès devant la présence de la presse étrangère et les observateurs internationaux, et la date d'ouverture est fixée pour le 15.12.85.

Le déroulement du procès, loin d'avoir désarmé les accusés, s'est retourné complètement contre le régime, dénoncé dans ses tares, ses incompétences, son autoritarisme et même, suprême grief, son illégitimité.

Malgré l'inexistence de preuves, le verdict prononcé à l'encontre des membres de la ligue et des militants des comités d'enfants de chouhada, 6 mois à 3 ans, est considéré par tous les observateurs comme très lourd, signe manifeste d'une mesure administrative obéissant à une volonté politique délibérée. La sentence est outrageante à double titre puisque pour les mêmes faits, les animateurs connus du mouvement culturel berbère écotent les plus lourdes peines et envoyés au bain le plus dur d'Algérie, celui de Tazoult (ex-Lambèze). Cependant, malgré la lourdeur des peines, une pratique longtemps en usage en Algérie, celle d'emprisonner sans motif et d'être libéré sans explication, a été pour la première fois ébranlée et ce grâce principalement aux exigences déterminées des détenus.

Dans l'immigration toutes les tentatives de manifestation de soutien, publiques ou privées,

dans des salles, ont été interdites (le 1^{er} novembre 1985, rassemblement au parvis des Droits de l'Homme; le 8 mars meeting à la Mutualité et le 20 avril gala-meeting à la Mutualité) ou légèrement tronquées de leurs originalités; ainsi la manifestation du 18 janvier 1986, organisée à l'initiative du C.C.R.A. qui devait aller du parvis des Droits de l'Homme jusqu'à l'ambassade d'Algérie, a été réduite par la préfecture de police à un rassemblement statique. La raison d'Etat a encore une fois triomphé des considérations strictement humanitaires, signifiée de façon explicite par la partie française dès le 29 octobre 1985 dans sa réponse d'interdiction du rassemblement sur le parvis des Droits de l'Homme: «la manifestation projetée est susceptible de troubler l'ordre public et de porter atteinte aux relations internationales de la République» (arrêté du préfet de police de Paris).

Face au blocage de la situation, qui maintient le statu quo en ce qui concerne le régime algérien, il est temps peut-être pour la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme de faire preuve de prévoyance afin d'autoriser la création d'une section algérienne dans l'immigration, seule capable, aux côtés de volontés réelles françaises, de faire face à un combat qui risque de durer. Le premier pas peut-être franchi dès la libération de Me Ali Yahya Abdenour.

EXPULSION DES TOUAREGS DU SUD ALGERIEN

ETHNOCIDE

LETTERE DE TAMENRASSET

Le Sahara, oublié des ordres étatiques pendant des millénaires, comme immobilisé dans ses sables et dans son mystère, a été le témoin de civilisations humaines fabuleuses.

L'une d'entre elles, par la vaillance et l'ingéniosité de sa population, a subsisté. Aujourd'hui, le moderne et le politique, couplés dans une impitoyable logique d'uniformisation, opèrent une campagne de décivilisation à l'encontre des Touaregs, condamnés à respecter des frontières administratives arbitraires, du reste héritées de la Colonisation.

La mésaventure arrivée aux Touaregs maliens et nigériens, réfugiés depuis 1973 en Algérie à cause de la sécheresse est, à cet égard, significative de cet état d'esprit.

Désormais, l'Algérie rejoint le triste club «des expulseurs de populations», qui a pris naissance en Afrique depuis quelques années, notamment le Nigéria et la Libye.



Après une décennie passée sous les cieux de l'Algérie, dans le désert de l'Ahaggar, les Touaregs maliens et nigériens, qui avaient fui leur pays d'origine à cause de la sécheresse et de la famine, sont expulsés manu militari et renvoyés à leur foyers. Depuis 1984, après une deuxième vague d'immigration, les Touaregs «étrangers» sont l'objet d'une surveillance accrue de la part des autorités locales d'autant qu'eux-mêmes, habitués aux grands déplacements nomades, n'acceptent pas facilement la sédentarisation prônée par le pouvoir central d'Algérie.

Ainsi se glissent-ils discrètement à travers les mailles du filet en quête d'une liberté perdue. On soupçonne même certains d'entre eux de s'être fait enrôler dans l'armée libyenne pour servir de point d'appui à la piste «Kadafi», qui devait parcourir le Sahara d'Est en Ouest.

L'Algérie, dont le différent frontalier avec la Libye n'est pas encore réglé, voit cela d'un mauvais oeil. Cependant, de milliers d'autres personnes, par mesure de précaution ou par difficulté de se déplacer, ont essayé malgré tout de s'intégrer à Tamenrasset, Djanet et même Ghardaïa. Ils constituèrent de fait une main-d'œuvre exploitable à merci, un sous-prolétariat de bédouins. Depuis peu, bénéficiant des avantages sociaux de la société d'accueil, des programmes alimentaires des organisations humanitaires mondiales, les Touaregs préférèrent rester sur place malgré un semblant de retour de végétation au nord du Niger et du Mali depuis une année. Ces «faveurs» vont leur être fatales par la jalousie qu'elles vont susciter auprès des autochtones qui accusent «des étrangers» de leur prendre leur

dû. Même les autorités locales, bousculées dans leurs habitudes de largesses à cause de la manne pétrolière, se mettent dans la danse pour accuser les Touaregs des pires choses: «contre-bande de biens alimentaires», «trafic d'armes», et, bien plus, de «répandre des épidémies». Tous les considèrent comme un fléau dont il faudrait se débarrasser au plus vite. Le 9 avril dernier, la campagne est lancée. Dans tout l'Ahaggar, les opérations sont commandées par des officiers de l'ANP, assistés de la police. La plus sournoise d'entre elles a été réalisée à Tamenrasset où les Touaregs nomades ont été attirés dans la ville par l'approvisionnement subit et miraculeux des magasins des Galeries Algériennes. Plus de 1.000 personnes y ont été arrêtées ce jour-là. Dans leur S.O.S. lancé pour le monde entier, lettre que nous diffusons par ailleurs, la situation décrite est des plus atroces.

Des journées durant, des scènes d'exactions inhumaines se renouvellent dans les camps d'allure concentrationnaires.

Au moment de l'expulsion, les Touaregs sont dépouillés de leurs biens et autorisés à n'emporter qu'un seul sac. Au total, ce seront en définitive quelques 12 000 personnes qui auront été expulsées vers le Mali ou le Niger, lesquels, comble de malheur, ne semblent pas disposer à accepter tout le monde. Aussi selon, le même témoignage, 30 personnes ont péri de soif dans le désert, rejetées par tous les pays.

Toute cette campagne de déplacement forcé des populations s'est déroulée, comme de coutume, dans le silence le plus complet.

La presse officielle, éternelle donneuse de leçons, profite du drame

de l'Apartheid pour «noyer la poisson». Mais la vigueur de la réaction de la presse étrangère et les témoignages accablants sur ce drame semblent avoir désarmé le régime, qui a finalement été contraint à une timide explication, somme toute pudique d'en donner et surtout sans conviction, dans l'hebdomadaire «Algérie Actualités».

Il n'en demeure pas moins que la situation est toujours préoccupante car tout se déroule comme si cette campagne avait été concertée et planifiée par tous les Etats sahariens concernés.

En effet, ni le Niger ni le Mali n'ont émis la moindre protestation alors que les nouveaux arrivants ont été humiliés, brimés et victimes d'exactions. Heureusement, les ONG pallient au plus pressé et distribuent quelques menus services et les soins urgents aux victimes.

Pour l'instant, les expulsions semblent avoir cessé mais l'on craint le pire à l'avenir car la voie est maintenant grande ouverte.

Histoire dramatique et cocasse à la fois de l'Algérie qui expulse ses propres immigrés et qui, par ricochet, risque de déclencher de bien singuliers retours de manivelles. En France, la communauté algérienne victime de zéloteurs aux pratiques expéditives et porteuses d'idéologie raciste risque demain de connaître le sort des expulsés de l'Ahaggar.

Quant aux Touaregs, une première fois victime de la marche forcée de ce monde vers la «modernité», entendez la sédentarisation, ils risquent de connaître le triste sort des civilisations indiennes que le monde entier semble s'être résigné à voir disparaître.

S.O.S. lancé par les Touaregs au monde entier, notamment au monde occidental à travers sa presse. S.O.S. lancé plus particulièrement à la France qui, en partant d'Afrique, a semé notre sort actuel. Notre espace vital que constituent nos pâturages fut partagé entre ces Etats qui, auparavant, ignoraient jusqu'à notre simple existence. Quand ils nous découvrirent et qu'ils constatèrent que nous n'avions rien de commun avec eux, ils nous considérèrent comme un mauvais cadeau de la France, comme une bombe à retardement. C'est ainsi que pour désamorcer cette bombe, le seul moyen qu'ils ont trouvé, fut de se concerter afin de nous exterminer. Désormais, tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif dans une région où l'on est coupé du reste du monde. Toutes les situations dramatiques sont utilisées comme armes contre nous.

Ainsi le soulèvement légitime des Touaregs de l'Adrar des Iforaces (Mali) en 1962 a été une occasion pour les militaires maliens de mettre en pratique les techniques odieuses apprises en Indochine et pendant la guerre d'Algérie. Bilan: des centaines de personnes fusillées, des pâturages brûlés, la majeure partie du bétail exterminée, la faune et la flore ravagées.

La sécheresse de 1973 a été utilisée également comme arme politique pour en finir avec les Touaregs de façon définitive. Pour mieux comprendre le mécanisme de cette arme, il y a lieu de se référer à l'article de M. Philippe Decraene «Sécheresse, arme politique contre les Touaregs du Mali», paru dans un numéro du journal «Le Monde» de 1974. Cette calamité naturelle contraignit les Touaregs maliens et nigériens à immigrer vers l'Algérie et la Libye. En Libye, il allèrent uniquement pour travailler alors qu'en Algérie, ils choisirent d'y vivre. Il faut noter au passage qu'au début de leur immigration en Algérie, on leur fit savoir qu'ils étaient chez eux. C'est ainsi qu'ils fondèrent des villages entiers le long des frontières et des quartiers résidentiels de certaines villes du Sud.

A Tamenrasset, capital de l'Ahaggar, ils ont beaucoup contribué à l'expansion et au développement de la ville. Le quartier de «Tahaggart Choumaru» (du mot français «chômeurs») en abrite le plus grand nombre. Depuis une quinzaine d'années, certains ont construit, à la force des bras, leur demeure. Ils ont fondé leur foyer sans le moindre souci de repartir un jour ailleurs.

Durant toute cette âpre lutte pour leur survie, les Touaregs n'ont jamais connu la quiétude. Considérés comme des parias, des résidus de toutes les sociétés, ils sont victimes de leur différence. En juillet 1984, à Tamenrasset, tout un quartier abritant des Touaregs fut rasé au bulldozer, laissant quatre cents familles dehors. Motif: construction illicite. Deux femmes sont mortes sous les débris et quatre autres ont avorté à cause de la frayeur. Cet événement coûta sa place au consul du Mali (un Touareg) du fait qu'il le dénonça dans toute son ampleur.

En octobre 1985, les autorités militaires de Tamenrasset procédèrent à des arrestations de toute la fraction Iforace, suspectée de prendre les armes contre le Mali avec la complicité de la Libye. Plus de trente personnes ont été portées disparues pendant six mois. Quatre autres purgent en ce moment des peines allant de six mois à un an de prison pour le simple fait qu'elles

ont tenté de demander des nouvelles des disparus.

Cependant, toutes les exactions et toutes les injustices commises jusqu'ici sont loin d'égaliser l'infamie que vivent les Touaregs ces derniers jours à Tamenrasset. En effet, depuis le 9 du mois courant (avril 86), une campagne de grande envergure est déclenchée contre les Touaregs sous prétexte qu'ils sont en situation irrégulière. Pour le touriste venu d'ailleurs, cela pourrait ressembler à une véritable guerre. Cette campagne dénommée localement «reconduction des Touaregs maliens et nigériens aux frontières» est un déshonneur pour l'humanité en général et pour l'Algérie en particulier, pays qui se dit solidaire des peuples opprimés et défenseur des Droits de l'Homme.

Tous les pouvoirs sont conférés à la police locale de Tamenrasset, constituée en grand nombre par des gens du Nord (très hostiles aux Touaregs), le mot en français n'est pas encore créé qui qualifiera l'horreur et l'ignominie connues ces derniers jours à Tamenrasset. Sans trop aller dans les détails, nous nous proposons de présenter un bilan succinct de la situation:

- Entre le 9 et le 26 avril, quarante camions - chacun contenant 150 à 200 personnes debout - sont partis en direction du Mali (soit plus de 7000 personnes) et 12 camions en direction du Niger;
- Le 12 avril 1986, une femme sourde-muette est violée pendant que son mari est embarqué;
- Le 13 avril, 4 femmes mariées sont également violées sous les yeux de leurs maris pendant que ceux-ci sont sévèrement maîtrisés par des policiers armés;
- Le 21 avril, tentative de viol d'une autre femme par un inconnu qui se faisait passer pour un policier;
- Le 26 avril, une femme accouche au Commissariat de Police. Elle est aussitôt jetée dans un camion avec son bébé.

Toutes ces personnes sont embarquées sans le moindre bagage. Tous leurs biens sont pillés, brûlés ou saisis par la police. Au moment de l'embarquement, les Touaregs sont fouillés et leur argent est confisqué. On leur fait savoir qu'ils sont venus démunis et qu'ils doivent repartir de même. Aucun papier, qu'il soit malien ou algérien, ne peut servir. Ces gens sont étiquetés. Aucun prétexte ne peut les sauver. Inutile de prouver qu'on a des enfants à l'école, qu'on a sa femme qui va accoucher, qu'on a son mari au chantier... Cette situation est salubre pour les entrepreneurs privés dont la main-d'œuvre est constituée à 80% de Touaregs ou de Noirs maliens et nigériens. Après plusieurs mois de travail sans salaire et sans couverture sociale, les pauvres infortunés se font embarquer avec la complicité de leurs employeurs.

Le plus écoeurant est que le Mali et le Niger les refusent à leur tour. Aux frontières, les noirs sont reconnus par leur pays d'origine mais les Touaregs blancs de peau sont rejetés de nouveau. Dans ses transactions, une trentaine de personnes sont mortes de soif. Les autres victimes sont abandonnées dans des oueds, à la merci du soleil d'été, du vent, de la soif, de la famine et de la mort.

Puisque l'opération continue, il faut prévoir plus de douze mille personnes sinistrées aux frontières algéro-maliennes d'ici le mois de juin.

*(Reçu le 5 mai 1986 par le Collectif Contre la Répression en Algérie C.C.R.A.)

Parallèlement à la «résistible ascension de Chadli», se constitue une sociologie des hautes sphères basée sur un affairisme glouton et des réflexes sectaires et claniques.

Ces «Echos du Palais», comme disent nos amis tunisiens, éclairent la genèse et les buts qui orientent et définissent la démarche des grands – et de quelques moins grands – qui nous gouvernent: la Nomenklatura algérienne.



QUOI DE NEUF DU COTE DE LA NOMENKLATURA

Qui ne se souvient de cette photographie prise au moment où feu Houari Boumedienne était mis en terre? On y voyait, comme à Naples ou à Palerme, les principaux membres de la «Camora», la mine grave et recueillie, venus rendre un dernier hommage au «Padrino». Côte à côte, Abdelaziz Bouteflika, le colonel Bencherif, Mohammed-Salah Yahiaoui, Larbi Tayebi, Ahmed Draïa, Kasdi Merbah et une tête inconnue jusque là mais qui tranchait sur le lot grâce à ses cheveux blancs et à la distinction de son maintien: Chadli Benjedid.

A ce moment précis, personne n'aurait risqué le moindre pari sur cette tête pour affirmer qu'il serait bientôt le successeur de celui qui avait régné sans partage depuis le 19 juin 1965.

Pour comprendre «La résistible ascension de Chadli Benjedid» et essayer de déterminer quels sont les hommes qui, aujourd'hui, détiennent la réalité du pouvoir politique en Algérie, il ne suffit pas, comme certains

s'y sont essayés, de se contenter d'une analyse de classes.

Ce schéma simplificateur n'a jamais pu rendre compte de la réalité algérienne dans son ensemble et encore moins des luttes pour le pouvoir.

Pour tenter d'y voir plus clair, il faut en effet avoir vécu de l'intérieur la formation ou la transformation des clans qui se sont forgés déjà pendant la guerre de libération et qui n'ont cessé de s'affronter plus ou moins sournoisement depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance.

Par souci de simplification, nous ne nous attarderons pas sur les périodes de l'avant-guerre ou de la guerre, bien qu'elles aient également une grande importance; nous nous contenterons de voir comment le «Clan d'Oujda» qui l'avait emporté sur tous les autres, s'est peu à peu disloqué pour laisser place à une coterie militaire à caractère purement régionaliste, patiemment renforcée par Chadli et ses proches.

Du Clan d'Oujda au «Bec de canard»

La dénomination «Clan d'Oujda» peut laisser penser qu'on pourrait y trouver uniquement des hommes s'étant regroupés en fonction de pures affinités régionales et venant tous le d'extrême-Ouest algérien et même du Maroc. Il n'en est rien même si la consistance de ce clan s'est formée autour du noyau dur des membres de l'Etat Major Ouest des frontières dont le quartier général était à Oujda. Boumedienne était un Chaoui originaire de Guelma, ALi Mendjli, un constantinois, Ahmed Draïa, un Chaoui, le commandant Slimane (Ahmed Kaïd), de Tiaret. Seul le commandant «Abdelkader», de son vrai nom Abdelaziz Bouteflika a été élevé à Oujda. Il est vrai qu'il dominera très vite le clan du même nom.

En fait, le clan d'Oujda s'est appuyé avant et après l'indépendance sur trois forces bien distinctes qui vont expliquer sa disparition en tant que tel:

1 – Les officiers déserteurs de l'Armée Française;

2 – Les éléments du Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales d'Abdelhafid Bousouf d'où sont issus les principaux responsables de la Sécurité Militaire;

3 – Les officiers, sous-officiers et soldats originaires de l'Est algérien (ex-Wilaya I et II) et formant le gros des troupes dite «des frontières».

Dans sa stratégie de conquête du pouvoir, Boumedienne a choisi de s'appuyer sur les anciens officiers déserteurs de l'Armée Française en marginalisant les cadres populaires qui, pour la plupart, venaient de l'intérieur du pays. Grâce à leur compétence, à l'expérience acquise notamment en Indochine, les Chabou, Zerguini, Abdelghani, Hoffman, Bouanane, pour les plus connus, vont transformer l'A.L.N. des frontières en une véritable armée de métier qui va ressembler comme une soeur à l'armée d'en face qu'elle est sensée combattre.

Ces officiers vont assurer leur suprématie sans trop de difficulté sur les membres de l'Etat Major proches de Belkacem Krim. Dans un deuxième temps, ils élimineront après la dissidence de Mohand-ou-El-Hadj en Kabylie et la tentative de coup d'Etat de Tahar Zbiri, tous les officiers supérieurs qui auront quelques liens avec l'A.L.N. de l'intérieur.

Après la mort de CHabou, survenue accidentellement dans des circonstances non élucidées, on voit apparaître, à l'occasion d'une nouvelle promotion, des hommes comme Alleg, Lakehal, Bouhadja, Benyelles, Benmaalem et à un niveau déjà plus élevé, Beloucif, Chelloufi qui pointe sous Bencherif et Larbi elkheir.

Parallèlement, la Sécurité Militaire est devenue un Etat dans l'Etat. Elle a la prétention non seulement de contrôler, mais de conduire la politique de la Nation, y compris dans le domaine économique et social. La police politique est omniprésente jus-

que dans le comité de gestion agricole le plus reculé du bled.

Merbah, Yazid, Ferhat et les autres... qui ont forgé une solide amitié dans les réseaux de renseignement mis en place par Boussouf et qui se sont mis au service de la Défense Nationale après la dislocation du G.P.R.A. entendent apparaître comme les véritables gardiens du «Boumedienisme» pur et dur. Ils joueront un rôle essentiel au moment de la succession.

A partir de la maladie de Boumedienne jusqu'au Congrès Extraordinaire du Parti des 15-19 juin 1980, la lutte pour la succession va voir s'opposer deux candidats aspirant à la Présidence:

- Mohammed-Salah Yahiaoui que l'on définit alors comme un officier oriental du type Hafez El Assad et qui, comme ce dernier, en s'appuyant sur les montagnards de sa région, serait partisan d'un véritable régime arabo-islamique dont on dit qu'il aurait la bénédiction des soviétiques;

- Abdelaziz Bouteflika, encore auréolé de sa brillante carrière aux Affaires Etrangères et de son passage à la Présidence de l'Assemblée Générale de l'ONU vers lequel lorgnent américains et français, mais qui ne bénéficie d'aucune base solide dans l'armée et qui fait déjà l'objet d'une réelle suspicion de la part des partisans de la continuité boumedieniste.

Face à ces deux candidats, un autre groupe aspire au pouvoir. Il ne veut pas dire son nom. Il a toujours vécu dans le culte du secret et son apparition en plein jour sur la scène politique l'effraye. Merbah, qui est l'homme le mieux renseigné d'Algérie et qui est pressé par les siens de se déterminer n'osera pas franchir le pas décisif qui pourrait le porter au pouvoir. Une analyse rapide du rapport des forces et une prudence légendaire l'incitent à renoncer.

Ses services sont impopulaires, y compris dans l'armée et ils ne pourront compter véritablement que sur la région militaire dirigée par le colonel Hadjerès qui, lui aussi, est connu pour son extrême prudence. De plus, Merbah est Kabyle.

Même si toute une partie de son action à la tête de la Sécurité Militaire a consisté à réprimer durement toute velléité d'opposition dans la région d'où il est natif, il prend conscience de la difficulté qu'il y a à faire partie d'une «minorité». Il préfère jouer la carte de la légalité ou de la «constitutionnalité», et pour éliminer Yahiaoui et Bouteflika, qu'il craint de voir échapper à l'emprise des services, il sort de sa poche le joker CHADLI. Dans cette démarche il est très vite appuyé par les colonels Hadjerès, Abdelghani, Belloucif, Belkheir, le lieutenant-colonel Lakehal Ayat, fils de «Grande Tente» originaire comme Chadli d'Annaba et Merbah va dégringoler de la Défense Nationale à l'Agriculture en passant par l'Industrie Lourde!

Quant aux barons du boumedienisme pur et dur, ils seront ridiculisés devant l'opinion publique dans des procès de droit commun pour malversations ou

Le règne de Halima: les honneurs et le profit.



détournement de deniers de l'Etat.

Dès lors, le triangle «Annaba, Skikda, Collo appelé par les algériens soit «le Bec de Canard» soit «le Triangle des Bermudes» va jouer un rôle essentiel en tant que réservoir de cadres pour «le Chadlisme renoué».

Après la mise à la retraite anticipée de plus de 80 dignitaires militaires dont certains seront tout de même nommés à la tête de grandes sociétés nationales, Chadli va prendre le contrôle de toutes les régions et lorsqu'il ne désignera pas des «hommes de son village», il nommera des officiers qui avaient servi à ses côtés quand il dirigeait la région militaire d'Oran.

Ce sera notamment le cas du colonel Abderrahim Kamel, du colonel Khaled Nezzar, du colonel Hachimi, du colonel Ali Bouhadja avec une mission spéciale pour le colonel Attatlia qui, après avoir été marginalisé dans un premier temps par les proches de Chadli, va devenir l'homme de confiance de ce dernier, voire son homme de main,

comme Slimane Hoffmann le fut à l'époque de Boumedienne. Chadli sait, qu'en cas de besoin, il pourra compter sur «le manchot» devenu tristement célèbre pour avoir réprimé dans le sang une manifestation populaire à Annaba au lendemain du coup d'Etat du 19 juin 1965.

Le règne de Halima

Cette Nomenclatura militaire plonge ses racines dans des réseaux savamment mis en place par des hommes d'affaires civils qui, au gré des fluctuations de la politique extérieure, vont nouer de fructueux contacts avec les grandes sociétés étrangères notamment aux Etats Unis et en France.

Dans ce cadre, la famille Chadli, frères, neveux, cousins du Président vont jouer un rôle essentiel de même que sa propre épouse issue de la famille Bourokba originaire d'une petite ville de l'Ouest algérien désormais célèbre: Mazouna.

Le phénomène «Halima», comme l'appellent tous les algériens, s'apparente d'une façon

étrange au phénomène «Wassyla» en Tunisie, même s'il y a lieu de relever que les femmes tunisiennes ont toujours joué un rôle important dans la vie publique du pays, ce qui n'a jamais été le cas pour les femmes algériennes.

Halima Bourokba-Chadli a placé ses hommes dans tous les rouages sensibles de l'Etat et notamment à des postes de décision au niveau de la conclusion des grands contrats internationaux. Elle se déplace souvent seule en Europe dans l'avion de la Présidence et elle est reçue en France par une «ami intime» de la famille, le milliardaire algérien Djillali Mehri qui a racheté «Chaffoteaux et Maury» et se propose tout bonnement d'acquiescer TF1!

Djillali Mehri, homme des contacts privilégiés avec les sociétés françaises, avait été pendant un certain temps éliminé par le groupe d'officiers pro-américains qui préférait traiter outre-Atlantique au moment où le dollar était au meilleur de sa forme. Le scandale avait failli éclater au grand jour et le contrat du siècle avec CSF-Thomson pour assurer la couverture radar de l'Algérie risquait de ne voir jamais le jour. Les contacts Halima-Mehri-Thomson ont repris depuis et l'on assure que la signature du contrat pourrait être bientôt officiellement annoncée. Comme par enchantement, Mehri n'est plus persona non grata en Algérie et il peut de nouveau goûter aux joies d'un repos bien mérité sur les bords de la plus grande piscine du désert dans son palais des Mille et une nuits d'El-Oued.

Dans cette course effrénée aux affaires, il n'y a pas que des élus. De temps à autre un «subalterne» est arrêté, déferé devant les Tribunaux d'exception qui sont sensés réprimer les crimes et délits économiques. Récemment, la presse française a révélé le scandale Roussel du nom du fils du grand patron des laboratoires pharmaceutiques français qui avait tout bonnement omis de déclarer au fisc français des commissions très importantes touchées sur les marchés algériens.

Pour sa défense, le fils Roussel, qui vit en Suisse, a tout simplement indiqué que la quasi-totalité des royalties, versées sur des comptes numérotés dans le pays du secret bancaire, devait aller à de grands dignitaires algériens. Est-ce que monsieur Roussel ira jusqu'à donner tous ces noms lors de son procès? Alger le recherche également.

Sa famille craint pour sa sécurité...

Ainsi Mehri a remplacé Zeggar. Zeggar dont on annonçait le procès pour haute trahison est désormais libre. Il avait été très proche à «la belle époque» de la femme de Boumedienne: l'Histoire bégaie...

Il est vrai qu'il y a mieux à faire en Algérie, lorsqu'on veut militer «pour une vie meilleure», que d'aller créer une Ligue de Défense des Droits de l'Homme qui risque de vous envoyer pour de nombreuses années dans des oubliettes d'où aucune présidente ne viendra vous tirer.

Littérature maghrébine de langue française:

Jacqueline ARNAUD, universitaire française, Directrice du Centre d'Etudes de Littérature Francophone à l'Université de Paris XIII-Villetaneuse vient, enfin, de voir publier son très important travail sur Kateb Yacine et son oeuvre.

Au cours d'un long entretien enregistré chez Radio-Beur (et déjà diffusé une première fois) J. ARNAUD évoque pour nous ses rencontres avec le Maghreb et avec Kateb Yacine, ainsi que la longue genèse de son travail. Nous avons, bien sûr, laissé à cet entretien sa forme cordiale, parlée et... radiophonique!



1 - Une rencontre avec le Maghreb, Une rencontre avec Kateb

Je suis une Française de France comme on dit, et j'ai rencontré le Maghreb sur ma route à propos de la guerre d'Algérie. Jusque là j'étais une étudiante qui préparait l'agrégation de lettres classiques. Ce n'est pas tellement tourné vers le Maghreb. Et il y avait ces événements de la guerre: d'abord l'embarquement de l'Afrique du Nord en général du Maroc et de la Tunisie et puis de l'Algérie. Dans ma famille il y avait des gens de tradition anti-colonialiste et donc je me suis sentie concernée à ce moment là et comme j'étais venue à Paris j'ai commencé à entendre parler de ces écrivains qui commençaient à présenter leurs oeuvres: il y avait Albert Memmi avec «La statue de Sel» il y avait déjà les premiers ouvrages de Feraoun et de Dib et je ne sais pas si je les avais lus. Je crois que j'avais peut-être eu en mains «La grande maison» ou «Le fils du pauvre», et peut-être aussi «La statue de sel» mais je n'avais jamais entendu parler de K. Yacine. Et, un jour de décembre 1955, une amie qui était elle d'origine Pied-Noir m'a invité à venir écouter Kateb dans un débat d'écrivains au Collège Philosophique, et ce jour-là j'étais vraiment frappée par la générosité de la façon avec laquelle Kateb parlait.

Il n'avait pas encore publié de volume; Il avait publié dans *Esprit* «Le cadavre encerclé» que je n'avais pas lu qui m'était passé tout à fait à côté et «Nedjma» n'était pas encore éditée, il était en train de le finir.

Et donc il parlait de son roman...

Il parlait de M^r Ernest et de M^r Ricard, ces Pieds-Noirs qui étaient racistes mais qui auraient pu ne pas l'être si le système dans lequel ils étaient impliqués ne les avait pas retournés de cette façon. Et donc on avait l'impression d'un homme extrêmement généreux qui était ouvert, qui voulait essayer d'empêcher que cette guerre se développe. Et je crois que j'étais très sensible à cela, je me disais que devant quelqu'un d'aussi ouvert, de si généreux on ne pouvait pas le considérer comme un ennemi, on ne pouvait pas considérer l'Algérie comme un pays ennemi. Et le même jour j'ai découvert un Kateb écrivain avec «Le cadavre encerclé» qui m'a paru extrêmement beau et à la hauteur des grands poètes français que j'aimais. Puis très peu de temps après, quelques mois après, j'ai découvert «Nedjma» et alors là, cela a été quelque chose de très curieux parce que je voyais bien que celui qui avait écrit ce livre était nourri de Baudelaire, de Nerval, de Rimbaud et donc en ce sens il

m'était très familier, il écrivait une très belle langue... On voyait que c'était un vrai poète en même temps il y avait dans ce livre là quelque chose qui m'était totalement étranger.

Alors là radicalement étranger et devant lequel je ne comprenais pas: par exemple cette histoire de tribu au coeur de «Nedjma», je me demandais si c'était de l'imagination pure, si c'était des fantasmes ou bien s'il y avait une réalité derrière cela. Bien sûr j'avais entendu parler d'Abdel-Kader et sa smala, mais enfin cela n'allait pas très loin. Et cette apparition dans cette Kibloute en rêve, Rachid ce voyage au Nador... Tout cela m'était très étrange et je crois que j'ai voulu comprendre. Sur ces entrefaites, quelques années après, en 1959, je suis partie pour le Maroc pour enseigner en coopération. J'avais terminé mes études et j'étais nantie de mes diplômes, de mes titres et j'étais nommée à Casablanca où je pouvais avoir des échos de la guerre d'Algérie. Je me rappelle qu'on entendait à la radio «La voix de l'Algérie» avec «Qasaman» qui rythmait les émissions et c'était très émouvant et puis il y avait aussi beaucoup d'Algériens qui étaient réfugiés au Maroc. A partir de ce moment là j'ai commencé à lire les écrivains maghrébins de façon beaucoup plus systématique: d'abord j'avais des élèves marocaines et je voulais leur faire lire ces textes-là, enfin: les textes les plus faciles d'accès, parce que c'était des jeunes filles qui n'étaient pas au niveau où elles auraient pu vraiment entrer facilement dans un livre comme «Nedjma» mais enfin des textes de Dib, de Feraoun, oui... Et j'ai suivi aussi à travers les revues, à travers «Jeune Afrique» qui s'appelait je crois «Afrique Action» à ce moment là, à travers toutes les revues et tous les journaux dont je pouvais disposer de temps à autres des textes de Kateb qui paraissaient et donc je suivais un peu déjà l'élaboration de son oeuvre. Et puis quand je suis rentrée en France après l'Indépendance c'était en 1962, fin 1962, là j'ai vraiment rencontré Kateb.

Je l'avais entrevu le jour de 55 après le débat au Collège Philosophique, je lui avais serré la main, avec mes amis mais enfin c'est tout, on avait peut-être échangé deux mots... Et là je suis

allée le voir dans les coulisses du Théâtre Recamier ou J.M. Serrault avait monté «La femme sauvage». «La femme sauvage» c'est une pièce que tout le monde ne connaît pas puisque dans son ensemble elle n'a jamais été éditée.

Elle a pour noyau «le Cadavre encerclé» (qu'on peut retrouver dans le Livre «Le cercle des repréailles») précédé d'un prologue qui mettait en scène «Kibloute», l'ancêtre fondateur de la tribu et suivi d'un épilogue qui mettait en scène «Nedjma» devenue porteuse de bombes et donc j'ai eu l'occasion à ce moment-là de présenter à Kateb le premier écrit, le 1^{er} essai que j'avais écrit sur lui. Il l'a reçu avec toute sa générosité et on a commencé à discuter, on a commencé à parler et puis j'ai suivi les représentations, je l'ai revu, je lui ai apporté d'autres essais que j'avais écrits. Je lui ai montré un petit peu ce qu'était mon travail et à partir de là nous sommes devenus très amis et cela a été une entreprise très très passionnante parce que je découvrais au fur et à mesure que cette oeuvre se faisait, je la découvrais. D'une part il racontait beaucoup d'histoires, enfin Kateb est un homme qui est parfois très silencieux, il peut rester une semaine sans rien dire. Et, à d'autres moments, il est comme un oiseau en crue et donc quand il se mettait à parler il racontait des histoires que parfois il avait déjà écrites mais toujours avec un éclairage différent, un petit déclin qui présentait autrement ce qui avait été lu et qui me permettait parfois de comprendre quelque chose. Je me suis toujours interdit de l'enregistrer, je ne voulais pas couper la spontanéité; et moi je lui montrais au fur et à mesure les photocopies de ses textes qu'il avait perdus, qu'il avait oubliés après ses errances un peu partout en Europe ou en Tunisie que j'allais photocopier à la (Bibliothèque) Nationale. Il me les reprenait et j'étais obligée de me battre pour garder le texte initial avant qu'il l'ait complètement remanié. Alors j'ai fini par faire deux photocopies: une que je lui donnais et l'autre que je gardais.

J'essayais de les archiver pour pouvoir travailler et donc à ce moment là j'ai suivi son oeuvre en train de se faire avec tous ses tours et ses détours et je crois

que, enfin pour moi qui m'intéressait à la littérature, qui m'intéressait à l'acte d'écrire, c'était quelque chose d'extraordinaire de pouvoir assister à une oeuvre en train de se faire chez un grand poète parce que j'estime que Kateb est un très grand poète.

2 - Mon livre, mon travail : son origine et son itinéraire...

Initialement, ce livre était conçu comme une thèse. Mon projet de thèse a été déposé en 1962, juste après les Accords d'Evian.

A ce moment là j'avais déposé un sujet général qui concernait la littérature maghrébine de langue française, d'ailleurs ce qu'il en reste se trouve dans le 1^{er} volume. Et donc j'avais essayé à ce moment là de comprendre le phénomène de la naissance de cette littérature de langue française qui est évidemment étroitement liée à l'histoire coloniale puisque sans la scolarisation de ceux qui sont devenus des écrivains, il n'y aurait pas eu cette littérature, puisque en Algérie en particulier la langue Arabe avait été sinon totalement éradiquée du moins très combattue (il n'y avait que quelques points, que quelques médersas qui pouvaient apprendre l'arabe au niveau secondaire et supérieur, ceux qui voulaient poursuivre des études en langue arabe allaient à Tunis ou au Caire).

Les gens qui étaient susceptibles d'écrire étaient passés par l'école française et ne pouvaient écrire qu'en français.

Kateb l'a très bien dit, l'a très bien décrit lui qui était d'une vieille tribu lettrée arabe, enfin arabophone en tout cas, a été mis par son père à l'école française «dans la gueule du loup» comme il le dit à la fin du «Polygone étoilé» et à partir de ce moment là, il a fait toutes ses études en français et, par la suite, il pratiquait évidemment l'arabe populaire dialectal mais il n'a jamais appris l'arabe littéraire, l'arabe littéral et aujourd'hui encore il ne sait pas l'écrire, il ne sait pas le lire.

Donc cela fait partie des conditions d'apparitions de cette littérature de langue française que j'ai étudiée, qui se démarquait de la littérature des écrivains français d'Afrique du Nord, gens, comme Audisio ou Roblès qui avaient écrit eux des

choses qui concernaient la population française d'Afrique du Nord. Camus par exemple, a très bien parlé des Pieds-Noirs d'Afrique du Nord mais quand il parle, il ne parle pratiquement pas des Algériens des autochtones et donc c'était tout à fait différent. Au début cela a pu passer inaperçu mais très vite à partir des années 54, 55 on a vu un mouvement se détacher et c'était ce mouvement-là qui m'intéressait.

3. Etienne, le clairvoyant:

Je crois que j'ai eu de la chance de travailler avec un professeur de la Sorbonne, qui était particulièrement ouvert à toutes ces questions, c'était Etienne, auquel je voudrais rendre hommage ici parce que vraiment il a été, il est toujours, - enfin il n'enseigne plus aujourd'hui - un très grand professeur et un maître en littérature comparée. Et il m'avait lui-même conseillé puis-

ment en France: un peu partout... Et puis il est rentré en Algérie et il s'est remis à écrire en arabe dialectal pour toucher un public qu'il ne pensait pas toucher par la langue française. Et je trouve que ça... Enfin il faut mesurer le courage qu'il a eu parce que Kateb est un grand écrivain de langue française, il est internationalement connu, il aurait pu continuer à faire carrière dans ce domaine. D'ailleurs on ne l'a pas oublié. Mais à un certain moment il a voulu être écouté du plus humble des paysans algériens et il est rentré. Et il a fait son théâtre en arabe populaire pour toucher les plus humbles des gens.

Kateb est un homme sans vanité littéraire, ce qui est rare, très rare... A son époque, il a été le seul et d'autre part il est vraiment parti d'une position internationale très très grande, très importante qu'il n'a pas perdu d'ailleurs,

fin ce n'était pas tout, je n'étais pas là pour faire un travail d'ethnologie même si encore aujourd'hui il y a des choses que j'aimerais reprendre, que je suis en train de repenser. J'ai fait l'analyse des textes à partir de tous ces éléments que j'avais en mains, et donc j'ai terminé comme ça avec peut-être beaucoup de débats intérieurs parce qu'on se demande toujours si on a atteint le but qu'on se proposait.

6. L'édition d'un livre: la tournée des ducs...

C'était en 1978 que j'ai soutenu ma thèse. A ce moment là, je suis allée voir les éditions du «Seuil» en particulier où Kateb avait été publié. Je connaissais le Directeur des Editions du «Seuil» qui a lu mon manuscrit, qui m'a dit c'est très bien, c'est très intéressant mais je vous publierai 300 pages si vous voulez. Je lui ai dit «je vous remercie, une autre fois je vous ferais autre chose mais rédiger un livre de 1200 pages à 300 pages, non je n'ai pas envie de faire ça! J'avais vu Maspéro et j'ai failli arriver à avoir un accord avec lui qui voulait publier la partie sur Kateb avec quelques compressions simplement. Mais je tenais beaucoup à ce que la partie sur Kateb ne soit pas trop coupée parce qu'il me semble que justement, dans la mesure où j'ai essayé de faire toute la genèse d'une oeuvre, étudié toutes les transformations de manuscrit à manuscrit, d'un texte à l'autre, le suivi d'un texte à l'autre, je n'avais pas envie que cela soit coupé.

- Finalement l'édition de mon livre par un éditeur algérien n'est pas un hasard. Effectivement, j'avais pris des contacts avec l'OPU et puis comme je souhaitais qu'il y ait une coédition pour que les publics français et étranger puissent avoir accès à ce livre on a choisi une entente entre Publi-Sud et l'OPU qui, finalement, pour moi s'est traduite uniquement par un contrat avec Publi-Sud. Mais je sais que l'OPU a déjà

s'est fait finalement.

7. La littérature beur:

Oui, bien pour le moment ce qu'on appelle littérature Beur est une littérature de témoignage. Le livre de Mehdi Charef (Le thé au harem d'Archimède), c'est un livre de témoignages, c'est une sorte de cri, pas tout à fait mais c'est quelque chose qui est assez proche du document à l'état brut.

Déjà avec le film qu'il a fait, il y a une élaboration plus poussée qui s'est installée, le livre de Akli Tadjert par exemple est plus élaboré en ce sens qu'il y a la distance de l'humour qui est assez intéressante et qui lui permet de poser les questions de situer la position des jeunes Maghrébins immigrés par rapport à cet entre-deux où ils se trouvent entre l'Algérie et la France, entre leur pays et la France, avec cette définition difficile d'identité parce qu'ils ne se veulent ni tout à fait Algériens ni tout à fait Français mais les deux à la fois et ils n'arrivent pas à trancher finalement. Et je pense que c'est une situation qui, peut-être, risque d'être transitoire. Enfin je ne sais pas comment les choses évolueront. Mais je suis la question avec mes étudiants depuis longtemps, des étudiants immigrés, j'en ai eu depuis une dizaine d'années, je vois maintenant que les clivages se font. Certains disent qu'ils vont rentrer au pays et d'autres petit à petit s'intègrent à la France, du moins, si on parle du statut politique de la citoyenneté française, ils demandent la nationalité française. Ce qui ne veut pas dire qu'ils perdent toute leur identité maghrébine ou algérienne. Mais enfin ils se situent dans un autre contexte structurel, un autre contexte institutionnel et alors qu'est-ce qu'ils deviendront ces jeunes gens s'ils écrivent, ou bien après avoir écrit décrit leur situation de fils d'immigré nés en France et ayant de la difficulté à choisir leur voie, ils seront dans une voie et alors peut-être ils s'intè-

le Habib Tengour. Or H. Tengour est né à Mascara et il est venu à sept ans ou peut-être un peu plus en France, où son père était déjà installé comme ouvrier immigré, où sa mère était venue le rejoindre avec déjà des petits frères et soeurs. Et lui était resté avec son grand-père, il a rejoint sa famille à ce moment-là, il a fait toutes ses études en France. C'était vraiment une famille de prolétaires. Et il a été poussé, parce que c'était la guerre, il y avait une solidarité entre intellectuels qui faisaient partie du FLN et ouvriers qui étaient aussi engagés dans le mouvement, on l'a poussé parce qu'on a trouvé que c'était un enfant intelligent, il est allé au lycée puis à l'Université et au moment de choisir, au moment du service militaire, il a décidé qu'il irait en Algérie, et il est rentré en Algérie, il s'est installé en Algérie, il a épousé une Algérienne... Il est resté Algérien mais il a toute cette expérience de jeune immigré, et qu'est-ce qu'il s'est mis à écrire, c'est quelque chose où l'immigration n'apparaît pas de façon directe, on peut la retrouver, on peut retrouver des traces de l'immigration mais ce sont des livres qui ont une portée beaucoup plus générale. Où il se replace à la croisée de la vieille culture arabe et de la culture française, de la poésie plus élaborée.

Je pense d'ailleurs qu'il n'a pas dit son dernier mot sur son expérience de l'immigration, qu'il le fera. Mais enfin là vous avez l'exemple de quelqu'un qui, sorti de l'immigration, fait une littérature où l'immigration est incluse, en abîme, comme on dit, mais qui est beaucoup plus large, beaucoup plus universelle, alors ça c'est peut-être un exemple de ce qui se passera mais je ne suis pas prophète. En tout cas les choses ne resteront pas telles qu'elles sont: je pense qu'il y aura dans un premier temps une beaucoup plus grande diversification de récit d'expérience, de témoignage, plus ou moins élaboré sous la forme romanesque je pense, des témoi-

la parole à

que j'étais sur place, puisque j'étais au Maroc, de travailler sur ces questions.

4 - La première génération

C'était l'époque où on ne pouvait pas faire une thèse sur un écrivain vivant. On pouvait faire une thèse sur un mouvement dont certains écrivains étaient vivants et c'est pour ça d'ailleurs que j'avais choisi la littérature d'expression française, on ne pouvait pas faire une thèse sur Kateb, pas possible! Et puis après les choses ont changé dans l'Université et de toute façon je n'ai pas abandonné mon projet initial parce que je pensais que c'était le soubassement nécessaire à la compréhension de l'itinéraire de Kateb, de montrer qu'il y avait d'autres écrivains qui avaient une oeuvre très élaborée. Enfin, je n'ai pas parlé de tous: je parle oui, si vous voulez, j'ai l'occasion de toucher à tous, mais je parle surtout de Jean Amrouche, de Chraïbi, de Mammeri et de Dib que je trouve parmi les gens de la première génération, comme étant ceux qui avaient l'oeuvre la plus élaborée.

5 - La femme, une absence?...

La femme! oui... Taos (Amrouche) avait écrit quelque romans, elle en avait déjà écrit deux. Assia Djebbar commençait à écrire. Son oeuvre véritable, moi je la fais partir en 62: c'est surtout à partir de 62 qu'elle s'est montrée comme un écrivain important. Mais, évidemment j'ai choisi un Marocain, un Tunisien, un Algérien...

Il y a un Juif, un Musulman, un Kabyle chrétien... enfin j'ai essayé: ça recoupait à peu près tous les courants. En étudiant leurs parcours, je me suis aperçue que tous ces gens entraient dans la langue française, ils étaient venus en France et s'étaient installés en France. Et le parcours de Kateb était inverse. Il est entré dans la langue française et il est venu en France et il est resté en exil assez longtemps, d'ailleurs pas seule-

j'espère: au contraire, il n'en est que grand.

A partir d'un certain moment, je me suis beaucoup plus intéressée à Kateb parce que comme je l'ai dit, j'avais l'occasion de suivre de très près son oeuvre, l'élaboration de son oeuvre et puis à partir d'un certain moment, alors que j'étais pendant une période (jusqu'en 1968) en France (j'étais pendant un temps détachée au CNRS), je suis partie en Tunisie pour enseigner à l'Université et là, Kateb m'avait dit: «Il faut que tu ailles dans la tribu». Cette tribu qui était pour moi mythique au départ, il m'a dit: «Il faut que tu ailles voir!» Et donc j'ai commencé une enquête, on peut dire ethnologique, je suis allée voir tous les

gens de la famille de Kateb, la famille étendue, je suis montée à ce fameux Nador dont il est question dans «Nedjma», il a fallu y monter avec beaucoup de peine parce que c'était une très mauvaise piste (une fois j'ai dû monter à dos de mulet) et j'ai rencontré les vieux de la tribu qui m'ont raconté la généalogie de Kebloute et qui m'ont raconté les légendes tribales. Et j'ai vu alors que le matériel sur lequel Kateb avait travaillé, qu'il tenait de ses parents, de sa famille directe avait une assise et que les versions étaient un peu différentes parfois mais, justement, c'était très intéressant d'étudier les variantes de ces versions. Et ça m'a vraiment beaucoup appris. Et puis je suis rentrée là-dedans, j'étais très bien accueillie, presque adoptée, enfin adoptée je peux dire. C'est une expérience qui dépassait de beaucoup le travail d'une simple thèse. Et puis il a fallu boucler, en-

acheté un certain nombre de ces textes et que ce livre se vendra en Algérie.

C'est ce que je voulais, c'est ce que Kateb souhaite aussi d'ailleurs et donc je pense que les éditeurs visent la vente de leurs ouvrages et je me rappelle quand mon livre est sorti sous sa première facture qui était une reprographie dactylographie faite par les Ateliers de Thèse d'Etat de Lille, je suis allée trouver l'Harmattan qui était mon diffuseur, on m'a dit «Bof une thèse, ça va rester sur nos rayons pendant dix ans!» Et au bout d'un an, il avait à peu près vendu les 2/3 des 250 exemplaires qu'il avait sur ses rayons.

On m'a proposé de l'éditer au Canada, au Québec. Je n'avais pas très envie que cela soit édité au Québec, je préférerais que cela soit édité en France ou en Algérie et si possible dans les deux pays en même temps. Enfin ça

greront à la littérature française. C'est difficile de savoir ce qu'ils deviendront. Je pense à l'exemple d'un homme comme Clément Lépit qui a écrit un livre qui s'appelle «L'Arménien» qui montre un Arménien débarquant à Belleville qui était alors occupé beaucoup plus par Arméniens que par les Maghrébins. C'est un livre sur l'immigration, sur la difficulté d'ailleurs à s'y intégrer. Cet homme a écrit d'autres livres, cet homme qui est un immigré à l'origine a écrit d'autres livres qui ne parlent plus d'immigration.

D'autre part, est-ce que les fils d'immigrés sont condamnés, (quand je dis condamnés, il ne faut pas voir quelque chose de péjoratif) sont conditionnés, amenés à parler uniquement de leur condition sociale, économique, de leur insertion dans la société. Je vais donner un exemple autre: on commence à connaître un écrivain algérien qui s'appel-

gnages de jeunes filles peut-être aussi, il n'y en a pas eu beaucoup jusqu'ici. D'autres expériences différentes et puis après les événements changeront, la situation changera et je ne sais pas ce qui se passera.

8. Droits de l'Homme et littérature:

Je ne sais pas sous quelle forme il faudrait les chercher les notions des droits de l'Homme mais si vous voulez parler de la question de langues et de cultures qui ont leur place dans la culture d'un pays comme l'Algérie par exemple (je pense quand vous parlez des Droits de l'Homme vous faites allusion aussi à la revendication berbère de sa langue et de sa culture), je pense qu'effectivement on pouvait se rendre compte que la question se poserait. Moi j'ai toujours été ouverte à toutes les

Jacqueline ARNAUD

la littérature
maghrébine
de langue française

jacqueline arnaud

I/ Origines et perspectives



PUBLISUD

la littérature
maghrébine
de langue française

jacqueline arnaud

II/Le cas de Kateb Yacine



PUBLISUD

langues, je ne vois pas pourquoi on aurait privilégié une langue par rapport à une autre.

Il est certain qu'au Maghreb, il y a eu une profonde imprégnation de la culture arabe que la langue qui a son histoire, sa richesse, sa profondeur mais je pense qu'on pouvait, on aurait pu espérer qu'une place digne serait faite au moment de l'Indépendance à la langue berbère. Kateb a toujours défendu cette position et ça chaque fois que j'ai lu pendant la guerre des propos dans lesquels il répondait aux journalistes, il a toujours dit que l'Algérie (que le Maghreb) devait avoir toutes ses langues. Et je me rappelle que tout-à-fait après l'Indépendance, tout-à-fait au début, on pouvait voir comment les choses allaient tourner parce qu'il y a avait eu de la part des dirigeants une revendication d'une Algérie arabomusulmane. Donc déjà c'était orienter les choses dans un certain sens. Je me rappelle avoir voyagé juste après l'Indépendance, en Kabylie notamment, et avoir entendu les gens dire: «J'espère qu'on va pouvoir avoir un enseignement du berbère au moins à Alger!»

Et cela ne s'est pas fait comme cela aurait pu se faire. Je trouve que c'est très dommage, parce qu'on ne peut pas explorer toute une dimension d'un pays si on ne regarde pas son histoire de façon véritable, si on ne regarde pas quelles sont toutes ses racines et donc je pense que c'est quelques chose qui se fera forcément un jour ou l'autre. Mais qui aurait pu se faire dans de bien meilleures conditions si on l'avait envisagé dès le départ.

Je crois qu'il faut distinguer le combat que mènent les femmes dans leur vie quotidienne et dans leur métier, leur travail, dans les revendications qu'elles font d'un code qu'il leur fasse plus de justice et plus de dignité et puis justement les gens qui font ces codes. Cela ne semble pas aller trop vite de ce côté là.

J'étais frappée dans les derniers débats qu'il y a eu avant la promulgation du Code de la Famille, que les femmes qui étaient

plus combatives, les plus ouvertes, ne souhaitaient pas tellement que le Code sorte, parce qu'elles avaient peur qu'il soit un frein plutôt que quelque chose qui les aide à progresser. A un certain moment, à un certain stade, elles préféraient que les choses restent dans le flou, plutôt que de voir un texte codifié qui leur imposerait des contraintes que par ailleurs elles subissaient déjà en essayant de les contourner.

9. Le Maghreb et l'oralité

Le Maghreb est au coeur de cette question de l'oralité: il vient d'une vieille civilisation de l'oralité, pas seulement de l'oralité puisqu'il y a un côté scriptural de la civilisation maghrébine dans sa partie arabe. Et il est entré dans une civilisation de l'écriture avec par exemple ces écrivains de langue française, enfin il a persisté, il est entré dans une civilisation de l'écriture. Et donc les écrivains d'aujourd'hui sont entre ces deux mondes, ils veulent rendre compte de l'oralité à travers l'écrit. Et je pense qu'il y a eu beaucoup de tentatives très intéressantes. On pourrait partir de Mouloud Feraoun déjà, l'incongruité qui est sensible dans son livre, il en parle avec humour dès «Le fils du pauvre», de cet homme dans un village qui alors qu'il y a une tradition des aèdes, des chanteurs qui reprennent la poésie anonyme qui s'est transmise de bouche à oreille pendant des années et des siècles ou des conteurs aussi qui racontent ce qui a été poli par d'autres avant eux, se mette à écrire un journal. Il y a là comme une bizzarerie: le journal de Menrad dans la langue française... Le journal est un genre qui est tourné vers l'expression de l'individu alors que justement les aèdes et les conteurs exprimaient l'imaginaire populaire, l'imaginaire collectif.

Et je crois que c'est un écrivain qui a eu très nettement conscience de ce saut qu'il était en train de faire et avant lui d'ailleurs aussi Jean Amrpuche, le précurseur, parce qu'en traduisant les chansons berbères de Kabylie, il a fait faire ce saut de

ce patrimoine de poèmes, du monde de l'oral au monde de l'écrit et on peut dire qu'il l'a sauvé.

Et puis après l'oralité renaît, enfin il y a une dialectique entre l'oralité et l'écriture, je pense que les grandes oeuvres maghrébines d'aujourd'hui en langue française sont justement hantées par cette question du passage de l'oral à l'écrit de la transcription de l'oral dans l'écrit, je pense à l'oeuvre de Nabile Fazrès c'est une oeuvre qui n'est pas facile, qui dès le départ inclut dans le récit romanesque des chants, des poèmes qui sont censés représenter la voix populaire, la voix anonyme du peuple et avoir la fonction justement de ces chants. Et qui dans la suite de son oeuvre a cherché un rythme qui corresponde à celui de l'oralité. Il y a des textes de N. Farès que je n'ai compris qu'à partir du moment où je me suis dit que cette ponctuation qui, parfois, chez lui est bizzare, était un essai de retrouver le rythme de l'oralité.

Et donc là, vous avez une tentative (significative en ce sens).

On peut parler aussi de la mythologie orale qui est transcrite dans l'oeuvre élaborée comme par exemple le personnage de l'Ogresse qui se retrouve dans «Nedjma» de K. Yacine, et qui se retrouve aussi dans «Le chant des oliviers» de N. Farès... Ces personnages qui ressemblent à Djohra chez Ben Djelloun, ou même dans «Moha le fou, Moha le sage...».

Toutes ces grandes oeuvres sont hantées par ce problème et chacune, à sa façon, résoud cette question. Je trouve que c'est très enrichissant.

10. Retour d'onde...

Il y a une chose que je voudrais dire parce que ça me tient à coeur, c'est que, je crois, il y a un «choc, en retour» du travail maghrébin sur les Français!

Peut-être que tout le monde n'est pas sensible à cela mais enfin, j'ai quand même une expérience de la réception par des Français qui ignoraient tout de ces oeuvres maghrébines. Et je crois que, quand on les a lues, on en est changé.

On en est changé d'abord parce qu'on comprend mieux l'autre. Mais aussi on en est changé dans son identité par ce qu'il peut se réveiller en soi des situations semblables:

Si je prends ma propre expérience, (ma famille est d'un village du Midi où, comme partout, il y a beaucoup d'histoires) tout d'un coup, après m'être intéressée à Kateb, je me suis dit mais après tout moi aussi j'ai des ancêtres.

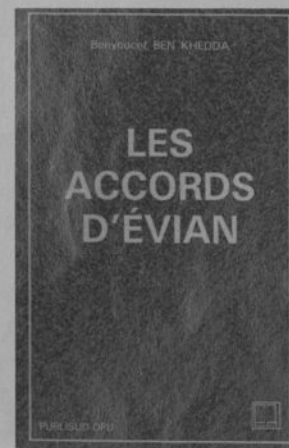
Et donc qu'est-ce que ces gens-là racontaient. Et qu'est ce que ce serait, transposé en français, une généalogie? Et puis des problèmes de langue se sont mis à ressurgir parce que ma région est une région où on parle occitan. Alors tout d'un coup je me suis rappelée que j'avais toujours entendu parler occitan chez moi!...

Cette année j'avais une étudiante dans mon séminaire qui est une Catalane et qui suivait le séminaire sur la littérature maghrébine. Elle se retrouvait là-dedans quand on évoquait les problèmes du berbère: elle me disait que pour la langue catalane, il y a quelque chose de semblable qui s'est passé...

(Ceci dit), je pense qu'il ne faut pas absolument se dire que tout est semblable: il faut étudier ces phénomènes dans leur complexité, dans leur situation socio-historique. Il ne faut pas faire de simplification, mais il y a effectivement une analogie et, en tout cas, je pense que c'est très enrichissant de comprendre l'expérience des autres pour comprendre sa propre expérience et, peut-être même pour la

retrouver.

Ce que je voudrais dire, c'est que je souhaite profondément que cette connaissance entre Français et Maghrébins s'approfondisse et que les Français soient fidèles à l'une de leur vocation qui est d'être ouverts aux autres et qu'ils osent se remettre en question en apprenant ce que les autres peuvent leur apporter...

Benyoucef
BEN KHEDDA
Les Accords d'Evian
(Publisud - OPU)

«Les accords d'Evian ont mis fin à une guerre. Ont-ils pour autant bradé une révolution? Fruit d'une longue négociation dont l'histoire reste à faire, ont-ils simplement servi à formaliser une indépendance octroyée? Ou bien, doit-on, au contraire, voir la brillante consécration d'une indépendance arrachée?»

D'emblée, par une série de questions pertinentes liées les unes aux autres, Benyoucef Ben Khedda, l'ancien président du GPRA, touche au coeur du problème à propos d'un épisode controversé de notre histoire contemporaine. Dans un style sobre, dénué de toute passion, l'auteur livre au lecteur les divers matériaux et propositions de deux protagonistes d'une guerre qui a marqué ce siècle, et retrace l'aboutissement du processus de négociations par la conclusion des Accords d'Evian.

Avec beaucoup de détachement par rapport à l'événement, dont il fut l'un des principaux acteurs, BEN KHEDDA revendique à posteriori une victoire longtemps et toujours escamotée.

En quelque sorte, il rend hommage à son cabinet qui a su arracher l'essentiel malgré de très fortes pressions et, aussi implicitement, à son adversaire d'en face, lui-même attaqué par sa droite: l'OAS et ses hérauts.

L'ancien président du GPRA confirme que le calcul de son équipe a été juste puisque les Accords ont non seulement mis fin à la tragédie de la guerre mais encore ont abouti à l'accession de l'Algérie à l'indépendance politique.

Aux détracteurs de ces Accords — sans les citer nommément — qui ont accusé le GPRA de réformisme et d'avoir ouvert grandes les portes au néo-colonialisme, Benyoucef BEN KHEDDA fait appel aux témoignages de reconnaissance de personnalités étrangères, de surcroît révolutionnaires.

A juste titre, il signale que le FLN, sort grandi de cette épreuve car le GPRA a négocié d'égal à égal, sans intermédiaire et comme unique interlocuteur face à un gouvernement français loin d'avoir désarmé, ni sur le Sahara, ni sur le statut des Pieds-Noirs. Peut-on, aujourd'hui, reprocher au GPRA la conclusion des Accords d'Evian? Non, car ils n'ont en rien entamé la liberté de manoeuvre des gouverne-

ments d'après l'indépendance. Plus, la délégation algérienne a pu faire preuve de cohésion et de détermination pour éliminer une bonne fois pour toute le spectre de la partition territoriale, argument longtemps agité comme une épée de Damoclès.

Par contre, on peut demander légitimement à l'équipe de l'Etat Major Général des frontières, principal adversaire de ces Accords, qui ne s'est pas privée d'envoyer ses délégués aux négociations (Cdt Slimane et Cdt Ali Mendjli): Etiez-vous en mesure d'infliger un second Dien Bien Phu à l'armée française?

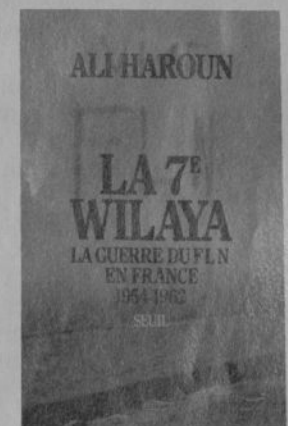
Heureusement, ou malheureusement, l'histoire a tranché, et les résultats sont là: l'Algérie est aujourd'hui maîtresse de son destin même si l'armée de Boumédienne a préféré la prise du pouvoir à l'assaut final contre l'ennemi.

Dans cette épreuve marquée par de fortes querelles du côté algérien, un homme, grâce à son charisme, a fait basculer la balance et a su aller jusqu'au bout pour épargner au peuple algérien davantage de souffrances, de drames et de malheurs: K. Belkacem. Il a lié son sort à ces négociations qui, un jour, doivent être fêtées, car le 19 mars fut la victoire du peuple en guerre.

Dans ce livre, qui se veut plus technique que politique, on regrettera que l'auteur n'ait nullement explicité la genèse du différent GPRA/EMG, querelle pourtant décisive dans le destin de l'Algérie.

Nous attendons avec intérêt la publication des mémoires de Ben Khedda pour une meilleure intelligence de ces événements.

Editions Publi-Sud, 120 pages, 62F.



Dernière livraison: Ali HAROUN: «La Septième Wilaya. La guerre du FLN en France 1954-1962».

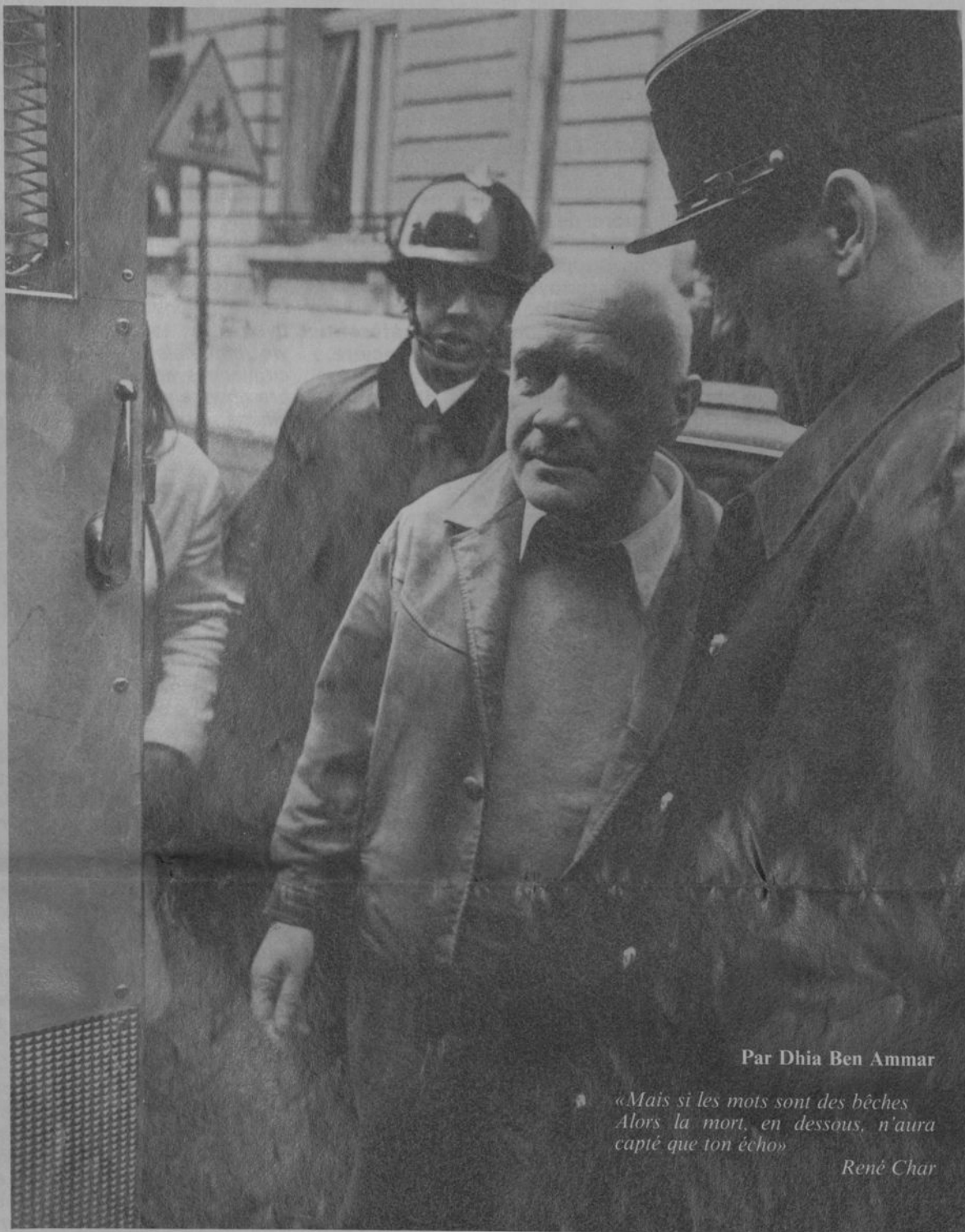
Ali HAROUN, un des chefs de la Fédération de France du FLN (Trésorier), pratiquement au nom de cette même fédération, tient à montrer comment l'émigration algérienne a joué un rôle décisif, dans la guerre de libération nationale, comme support militant, logistique et financier. Il remet aussi les pendules à l'heure pour dire que la Fédération a été d'un poids considérable dans l'effort de guerre et qu'une place de choix doit lui revenir dans l'histoire de l'Algérie contemporaine.

Livre plein de détails, d'explications et de documents inédits.

Il est absolument recommandé à la lecture. Pour notre part, nous y reviendrons pour une analyse plus ample dans notre prochain numéro. Prix Public: 125 Frs Editions du Seuil. 523 pages.

Genet est mort, vive Genet !

Comme les phrases de J. Amrouche qui portaient plus que des rafales de mitraillettes, les mots de Genet ont été et seront...



Par Dhia Ben Ammar

*«Mais si les mots sont des bêtes
Alors la mort, en dessous, n'aura
capté que ton écho»*

René Char

HOMMAGE D'UN JEUNE MAGHREBIN A Jean GENET

lité. Il brise aussi le cercle de l'accusation - Culpabilité - repent. En répondant oui à toutes les accusations et détruit du coup la base normative sur laquelle repose l'accusation morale.

Ce défi ouvre l'espace à une expérience douloureuse de déchirement, de solitude et de silence. Mais cette expérience est l'expérience même de l'apprentissage de la liberté et de la reconquête de soi «Je deviens abject - Peu à peu, je m'accoutumai à cet état. Tranquillement je l'avouerais. Le mépris qu'on me portait se changea en haine: j'avais réussi. Mais quels déchirements n'avais-je connus»

L'écriture comme destin et comme libération

Ainsi commence le cycle de l'errance à travers l'Europe où Genet va goûter à toutes les formes de délinquance: vol, prostitution etc... Durant ce voyage au bout de l'enfer, Genet ne cessera de tenter l'expérience de l'écriture.

Il faut dire, avec Claude Bonnefoy, que l'écriture pour Genet c'était un destin comme elle était une transposition libératrice. Pendant toutes ces années de Prison, Genet n'a pas réussi à être un grand bandit ou «ce beau tueur» dont il a fait souvent l'éloge dans ses poèmes et écrits. Il est devenu écrivain et la création littéraire était pour lui une réouverture à lui-même, une réinvention de sa vie un moyen de reprendre le dialogue avec le monde des autres. Genet était conscient de sa destinée: «De seize à trente ans, dans les bagnes d'enfants, dans les prisons, dans les bars, ce n'est pas l'aventure héroïque que je cherchais, j'y poursuivais mon identification avec les plus beaux et les plus infortunés criminels»

Son projet était donc esthétique. Sa visée était le beau. Et seule l'écriture rendait possible l'identification rêvée par Genet.

Cette vocation poétique se sentait dès les premiers poèmes où Jean Genet montrait une parfaite maîtrise de la métrique, et une intimité avec les secrets de la langue. Souvent les commentateurs s'étaient étonnés devant le purisme linguistique qui faisait contraste avec les thèmes privilégiés de l'auteur.

Pourtant c'est ce contraste qui a fait tout le charme de sa création.

L'écriture pour Genet n'est pas seulement renversement de valeurs, éthiques et esthétiques, de la société, mais aussi une entreprise de transposition qui est destinée à conférer au monde une beauté poétique dont seuls les poètes tiennent et reconnaissent le secret.

Cet acte poétique exige du poète un certain détachement du monde, un certain silence, une plongée dans la solitude.

Le poète doit se reconnaître autre.

«Pour acquérir cette solitude absolue dont il a besoin s'il veut réaliser son oeuvre - tirée d'un néant qu'elle va combler et rendre sensible à la fois - le poète peut s'exposer dans quelque posture qui sera pour lui la plus périlleuse». Mais parce que cette solitude est une négation du jeu d'adhésions sociales et des schémas sécurisants que secrètent les morales dominantes, parce qu'elle est, en vérité, un défi lancé contre les croyances et certitudes établies que l'écriture devient provocation et dénonciation des valeurs dominantes. Elle est aussi dévoilement de la laideur diffuse dans le monde administré.

En tant que provocation, l'écriture poétique interpelle l'autre et heurte l'écoute sociale. dans le théâtre, Genet trouvera le moyen efficace d'interpeller l'autre, de le représenter et de dire toute la dérision des rapports sociaux.

Ainsi c'est le projet esthétique du poète qui soutient le renversement éthique auquel il vise. C'est à travers l'expérience de la solitude que le poète accroît sa force de négation et aiguise les armes de sa critique sociale.

C'est ce détachement qui lui permet de s'engager dans un combat contre les ennemis de la liberté.

Jean Genet n'est pas seulement un poète engagé, mais on ne peut nier à son oeuvre littéraire une certaine dimension d'engagement.

De toutes les manières, dans et par delà son oeuvre, Jean Genet, l'homme, s'est toujours engagé. Souffre-t-on encore aujourd'hui le besoin de rappeler le scandale qu'ont provoqué en France ses oeuvres théâtrales telles que «Les paravents», «Les nègres», «Le balcon» etc... où il a soutenu avec beaucoup de courage la libération de l'Algérie, la lutte contre le racisme et toutes les formes de domination.

Jean Genet n'est pas un homme politique. Il est un grand écrivain chez qui on ne sent pas une fissure entre la vie et l'oeuvre. Il s'est engagé toujours auprès de ceux qu'il a reconnus les siens. Il a vécu dans les camps palestiniens. Il a su crier fort contre les massacres perpétrés par Israël, soutenue par les dites démocraties européennes et américaines, contre un peuple chassé de sa terre. Genet est resté toujours l'ami des palestiniens qui, disait-il, étaient les seuls à le recevoir et à l'aimer comme il est et comme il aime être.

Auprès de la vieille Palestinienne à laquelle il s'est attaché dans un camp, il a retrouvé peut-être «la prairie de son enfance», il a peut-être rencontré un regard qui reconnaissait son innocence, cette innocence que Genet a toujours défendue. Cette innocence qu'il a su exprimer dans toute sa profondeur contre les véritables criminels qui regissent ce monde.

Les mots de Genet ont été et seront plus incisifs que les bêtes.

La mort, au plus loin de vies, déploiera leur écho. Plus que tous, Jean Genet a vécu, pensé et écrit la mort, la sienne.

Pour lui la mort avait toujours été présente dans la vie. Evénement énigmatique et définitif, la mort ne cesse d'occuper notre existence sans que nous puissions jamais en développer le moindre savoir:

«Mais si je ne sais rien de précis sur la mort

D'avoir tant parlé d'elle et sur le monde grave

Elle doit vivre en moi pour surgir sans effort

Au moindre de mes mots s'écouler de ma bave»

Plus qu'un simple événement, la mort est une réalité qui s'ancre dans notre conscience et qui se voile par sa propre survenance ou surgissent dans le temps. Dans toute son oeuvre, Jean Genet a tenté d'approcher les profondeurs de cette réalité et de se mettre à l'écoute de ce qui advient par elle.

«Vivant, le plus vivant de tous», Jean Genet a été constamment attiré et fasciné par la mort. Comme si les forces sourdes qui gisaient tumultueusement en lui foisonnaient en ce désir de s'abandonner à la mort.

«Je m'abandonnerai belle mort à

ton bras

Car je sais retrouver l'émouvante prairie de mon enfance».

Pour nous la mort de Jean Genet signifie la disparition d'un des plus grands dramaturges français de ce siècle.

Cette disparition est certes l'occasion pour plusieurs de s'étonner un moment devant le chemin particulier qu'a suivi cet homme dans sa vie. Chemin tortueux où s'est accomplie une aventure existentielle et littéraire marquante. Autour de cette aventure nous n'aurons cessé de tisser les légendes et de mystifier le personnage. Mais derrière la légende, il nous reste à découvrir la force surréelle dont Jean Genet a chargé la réalité. Il nous reste à sentir la fureur avec laquelle il a dénoncé l'irréalité qui habite une grande partie de notre réalité.

La légende

L'itinéraire social et humain de Genet a été, depuis plusieurs années, objet de fascination ou de rejet, d'analyse philosophique ou d'écoute poétique. Tant cet itinéraire, de par sa richesse et pluralité, a pu à la fois inspirer l'effroi ou la sympathie, susciter l'interrogation philosophique ou l'élan amoureux.

De la vie de Jean Genet, peu de gens savent grand-chose. Né le 19 décembre 1910, abandonné à la naissance, il a été élevé par des pay-

sans du Morvan. Un événement dans sa vie d'enfant a lancé l'écrivain sur une trajectoire existentielle vertigineuse.

A l'âge de 10 ans, accusé de vol, il a connu les maisons de correction, l'humiliation de la détention, la souffrance de l'isolement mais aussi la découverte du monde de la délinquance.

Sortie, l'événement du vol n'était pas seulement indicatif dans la vie de «St Genet». Il a été décisif. Depuis cet incident, Genet a choisi d'être ce qu'il n'était pas et de devenir celui qu'on accusait d'être: un voleur. «A chaque accusation portée contre moi, fût elle injuste, du fond du coeur je répondrai: oui. A peine avais je prononcé ce mot - ou la phrase qui le signifiait - en moi-même je sentais le besoin de devenir ce qu'on m'avait accusé d'être. J'avais seize ans».

Cette intériorisation de l'image négative, cette acceptation et reconnaissance de toute accusation portée par l'autre, ne sont pas l'expression de la résignation mais le cri même de la révolte, l'insolence du défi.

En s'identifiant à toutes les images abjectes, Genet destitue, en vérité, le regard de l'autre. Aussi oppose-t-il aux valeurs morales régnaient un visage effrayant, un visage qui ne peut être ridé par la culpabi-

LA PROCLAMATION DE LONDRES

La déclaration de Londres...

Que de critiques, de confusions, de polémiques, n'ont été suscitées par cette déclaration conjointement signée par H. Ait Ahmed et A. Ben Bella ! Cet événement vaut cependant qu'il soit clairement compris pour être sagement discuté.

Nous ouvrons un long débat à ce sujet avec dans cette première livraison un avis plutôt «pour». D'autres suivront, contradictoires s'il y avait lieu.

Nous souhaitons seulement que le débat ne s'embourbe pas dans un dénigrement partisan ou un enscensement moutonnier et que ceux et celles qui prendront la parole sachent de quoi il retourne précisément.

Aussi jugeons-nous utile de donner d'abord le texte intégral de cette déclaration elle-même.

Alors, nous voici à Londres, ce 16 décembre 1985:

— Considérant que la Révolution Algérienne a été dans ses fondements implicites et ses buts déclarés, pré-déterminée par la nature anti-démocratique du pouvoir colonial qu'elle allait détruire et que, de ce fait, elle se présentait comme une grande espérance démocratique,

— Considérant que les idéaux fondateurs de la Révolution Algérienne ont été forgés dans les combats successifs menés depuis plusieurs décennies contre toutes les formes d'exploitation économique, de domination politique, de discrimination linguistique et de tutelle juridique qui ont caractérisé le colonialisme,

— Considérant que le pluralisme politique, les libertés d'information, d'expression et d'association arrachés à l'Etat colonial malgré la terreur policière et la répression économique, ont été la meilleure école de formation civique et politique pour les Algériennes et les Algériens,

— Considérant que la conscience démocratique du peuple algérien s'est formée dans la dénonciation permanente des truquages électoraux, du bûni-oui-ouisme des notables et du Double Collège, le collège des super-citoyens au-dessus des lois et le collège des sujets sans droits,

— Considérant que l'idéal indépendantiste s'était longtemps et principalement cristallisé aussi bien au pays qu'au sein de l'émigration autour d'un parti dont la dénomination est symbolique: Le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques,

— Rappelant que la devise de ce mouvement, maintes fois plébiscitée par le peuple, était :

«Contre tout Statut: la parole

au Peuple», «Contre toute Charte octroyée: élection d'une Assemblée Algérienne Constituante».

Les signataires constatent:

— 23 ans après le scrutin d'auto-détermination consacrant la souveraineté de l'Etat Algérien, les Algériennes et les Algériens n'ont pas accédé à la souveraineté que confère le titre de citoyens. Ils sont privés des droits élémentaires et des libertés fondamentales reconnus par la Déclaration Universelle et les deux Pactes Internationaux des Droits de l'Homme. Ils ne jouissent notamment ni du droit de sûreté, -les policiers font régner l'arbitraire et donnent des ordres à la justice-, ni des libertés de la presse, d'association et de participation sans lesquelles il ne peut y avoir de gestion démocratique. Dans tous les domaines de la vie quotidienne, tant au niveau local qu'aux plans régional et national, ils se heurtent aux pratiques coloniales de la tutelle, du mépris et de l'arbitraire. Le peuple n'est jamais mûr pour la démocratie. Il lui faut de temps en temps la carotte mais toujours le bâton. Le traitement inégal entre les clans de supers-citoyens et l'immense majorité de sujets, entre hommes et femmes, entre les différentes régions du pays, illustre en particulier la politique de division, de régression, et de discrimination réintroduite par les féodalités civiles et militaires qui se partagent le pouvoir, contre la jeunesse en général et contre les jeunes émigrés en particulier.

— Le Peuple Algérien est dépossédé de sa souveraineté, les libertés démocratiques qui en sont les supports crédibles ayant été confisquées. Imposé par la force ainsi que par les truquages électoraux

et les mises en scène totalitaires, le système politique veut se prévaloir de la légitimité démocratique. Sa prétention à parler au nom de la Communauté Nationale pour mieux se substituer à elle et mieux s'opposer à l'exercice de son droit à disposer d'elle-même est une pratique éhontée des régimes fascistes. Elle est puérile. Au surplus, si tout le peuple est au gouvernement, où sont les gouvernés? La vérité est flagrante. Les gouvernants se sont appropriés le monopole de la vie politique, les administrés en sont exclus comme ils sont exclus du pouvoir de décision, de gestion et de contrôle concernant les options économiques culturelles et internationales. Ils sont condamnés à subir les catastrophes économiques, la ruine de l'agriculture les gaspillages financiers, la dilapidation des richesses nationales, l'abandon de l'émigration, le tout agrémenté par les manipulations épisodiques du parti unique, le matraquage quotidien de la presse et des médias officiels.

— 23 ans après la libération, l'Algérie a perdu la maîtrise de son destin. Tout se passe comme si elle, son peuple, sa mémoire historique, les richesses de son sol et son sous-sol et jusqu'au souvenir de ses martyrs étaient la propriété exclusive de la caste au pouvoir soutenant et soutenue par des clans d'affairistes.

Le pouvoir absolu corrompt absolument, il s'acharne à choisir aux Algériennes et aux Algériens, leurs dirigeants, leurs lectures, leurs journaux étrangers, les idées qu'ils doivent avoir, les intentions qu'ils ne doivent pas avoir.

L'Algérie est aujourd'hui un pays où la création d'une association pour honorer ses Martyrs ou d'une Ligue des

Droits de l'Homme constituent des atteintes à la sécurité de l'Etat. Les gouvernants ne supportent pas le civisme des citoyennes et des citoyens. Ils redoutent leur vitalité politique. Ils préfèrent leur corruption financière, puisqu'ils libèrent des prisons des dizaines de dignitaires coupables de détournements et de malversations, en échange de leur soumission et de leurs services.

— 23 ans après la victoire du Peuple Algérien sur le colonialisme, le pouvoir militaire-policié d'Alger continue à refuser toute ouverture vers ses aspirations à la liberté politique et la démocratie. Qui plus est, il semble s'engager sur la voie de la sud-américanisation de l'Etat algérien, comme en témoignent la promotion de généraux. Les réflexes répressifs couverts par des lois scélérates, le nouvel épisode de la Charte octroyée, les dangers de reniement du neutralisme positif dans l'esprit de Bandoeng, les tentations de résoudre par la violence les tensions politiques, économiques, sociales et linguistiques accumulées par une gestion anti-démocratique.

Les signataires déclarent:

La seule voie de salut pour l'Algérie est l'instauration d'un régime démocratique véritable fondé sur les principes suivants:

Le respect des Droits de l'Homme tels qu'ils sont énoncés par la Déclaration Universelle et les Pactes Internationaux au demeurant ratifiés par notre pays.

La tolérance, la liberté de conscience, le pluralisme idéologique et politique.

Le droit d'association, de constitution de partis politiques.

La liberté syndicale et la protection du droit de grève.

Le droit de sûreté et le respect de l'intégrité physique.

L'officialisation dans un cadre

institutionnel du droit à l'enseignement, au développement et au libre épanouissement de la langue et de la culture nationales berbères.

Des élections libres et compétitives à tous les échelons de la vie nationale garantissant aux citoyennes et aux citoyens le libre choix ainsi que le droit d'éligibilité et de récusation des élus.

La séparation des pouvoirs: législatif, exécutif, judiciaire et de l'information.

Le cantonnement de chaque institution étatique dans sa sphère de compétence propre pour éviter la confusion des pouvoirs.

Les signataires déclarent:

C'est le pouvoir constituant qui définit le pouvoir constitué et non l'inverse. Le pouvoir constituant revient au peuple algérien. L'élection au suffrage universel d'une Assemblée Nationale Constituante est l'unique source de légitimité. Il appartient à cette assemblée de doter le pays d'une constitution; le respect des Droits de l'Homme et la promotion des libertés démocratiques doivent y être incorporés sous forme de lois fondamentales s'imposant tant aux gouvernants qu'aux citoyennes et citoyens.

Les signataires tiennent à préciser qu'ils ne se présentent pas comme alternative de gouvernement ou équipe de rechange. Leur but étant d'animer une profonde dynamique politique, en vue de la démocratisation des institutions et de la société algérienne.

Toutes les Algériennes et tous les Algériens sont conviés à se mobiliser dans ce combat d'idées pacifiques pour démystifier les faux-semblants idéologiques, imposer le règne de la loi et ouvrir une ère de justice, de fraternité et de bonheur pour l'humanité algérienne.

**Hocine AIT-AHMED
Ahmed BEN BELLA**

LIBRE OPINION SUR LA PROCLAMATION COMMUNE AIT AHMED BEN BELLA

La proclamation pour l'instauration de la démocratie annoncée le 16 décembre 1985 à Londres par Hocine Ait Ahmed et Ahmed Ben Bella

n'est pas la première du genre. Depuis l'indépendance du pays, des opposants de bords différents, ont opéré entre eux des rapprochements sur des bases proclamatoires ou même parfois programmatiques.

D'où vient cette fois-ci que le pouvoir se soit départi de son traditionnel mépris affiché à l'encontre des initiatives qui échappent à son contrôle pour autoriser sa presse à «couvrir», certes à sa manière, l'événement de Londres. Tous les organes d'intoxication y ont consacré leurs

éditoriaux, l'hebdomadaire des «intellectuels» soumis menant la charge sous la plume de son «directeur» Kamel Belkacem soi-même.

Curieusement, à travers ses médias, le pouvoir n'a pas relevé l'argumentaire de la critique qui lui est adressée, confirmant implicitement son bien-fondé. Il ne s'est pas davantage apesanti sur les propositions formulées destinées à tracer un cadre global à un changement pacifique en Algérie. Ce qui lui importe c'est d'abord sa stratégie à l'égard de l'opposition. Atomiser celle-ci pour mieux la marginaliser, acculer ses dirigeants à la division, les isoler les uns des autres en entretenant en permanence un climat de suspicion et finalement les déconsidérer aux yeux d'une opinion qui ne comprend pas et n'admet plus leur incapacité à unir leurs efforts.

C'est cette stratégie qui vient d'échouer. Echec grave, s'il en est, car l'alliance s'est faite là où il fallait à tout prix l'éviter. Entre deux hommes et deux courants dont on avait décrété impossi-

ble tout rapprochement. De tous les commentaires très nombreux, qui ont paru dans la presse internationale, celui du Quotidien de Paris a le mieux appréhendé l'événement: «Ait Ahmed-Ben Bella réunis, cela signifiera pour beaucoup d'algériens que le combat n'est pas entre libéraux modernistes et fondamentalistes, mais bien entre eux tous et un système qui, tout en se libérant quelque peu sous la pression de la nécessité, risque d'apparaître aussi totalitaire qu'auparavant. Le Congrès du FLN qui s'ouvre et la Charte Fondamentale remaniée plébiscitée à la mi-janvier ne changeront rien à cette impression».

Un premier verrou vient donc de sauter. Par ce geste de ses dirigeants les plus représentatifs l'opposition accède à la maturité. Revitalisés par l'arrivée massive de jeunes déterminés dont la volonté unitaire a largement contribué à réaliser l'alliance, le M.D.A. et le F.F.S. ouvrent à l'ensemble des forces démocratiques une perspective nationale. Il importe maintenant de consolider cet accord et de

le traduire en actes concrets en systématisant la revendication de la démocratie, du pluralisme seuls en mesure de régler définitivement la question du pouvoir en Algérie et de sa légitimité.

D'un côté donc une opposition enfin consciente de ses responsabilités, expurgée de ses vieux démons, rajeunie, qui prend et prendra de plus en plus l'initiative sur le terrain des luttes, de l'autre un pouvoir usé, à bout de souffle, en panne d'idées, comme figé par ses anachronismes, n'offrant rien à la jeunesse comme dessein mobilisateur si ce n'est ses lancinants appels à la vigilance contre l'ennemi intérieur (?) et dont les responsables perdent le sens commun au point de traiter de harkis les pères initiateurs de la guerre d'indépendance.

Echec et panique d'un pouvoir qui assiste, impuissant, à l'annonce en dehors de lui, d'une action politique multiforme, menée par une jeunesse à la conscience redoutable, ne craignant plus ni les banissements, ni l'embailllement et que ne mystifient plus les mises en scène théâ-

trales du régime ni les exhortations de ses thuriféraires.

Défi au totalitarisme du pouvoir, la proclamation de Londres est aussi un défi en soi que relèvent les deux historiques du F.L.N. dont l'influence politique dépasse de loin les frontières de leur pays.

Hocine Ait Ahmed et Ahmed Ben Bella ne sont pas d'accord sur tout, ils l'ont assez dit. Mais que de grandeur dans leur volonté de dépasser les blocages idéologiques pour unir leurs efforts: réclamer au profit de tous les Algériens le droit de s'exprimer librement à travers des institutions pluralistes.

La balle est dans le camp des démocrates, de tous les démocrates. Puissent leur conscience et leur intelligence, interpellées, ne pas demeurer dans l'expectative.

Mourad D.

L'Islam, la religion !...

L'actualité de ces thèmes déborde, et de beaucoup, les frontières algériennes et maghrébines, même. Mais cela ne veut évidemment pas dire que nos pays et nos peuples n'y soient pas confrontés avec une criante acuité.

Nous publions ici une première approche de cette question de la religion sous le double point de vue de l'Islam et des communautés immigrées concernées.

«L'intégrisme» islamique, qui a surgi de façon très spectaculaire en Iran, et qui se manifeste également au Maghreb, au Machrek, en Afrique noire et dans le Sub-continent indien affiche un potentiel de propagation international non négligeable, qui est perçu en occident comme une sérieuse menace, s'agissant de régions dont le poids dans le concert des nations et la place sur l'échiquier international n'est pas à démontrer.

Cette préoccupation d'ordre externe se double d'une inquiétude d'ordre interne pour les pays occidentaux dont les frontières abritent, par le fait de l'immigration, d'importantes communautés islamiques. Etroitement liée, pour des raisons historiques, aux pays du Maghreb dont elle fut la puissance colonisatrice, la France est concernée au tout premier chef par le problème de «l'intégrisme» islamique en raison de la présence sur son sol d'une communauté musulmane importante.

Au 31 décembre 1982, le Ministère de l'Intérieur recense environ 4.460.000 étrangers en France, soit 8,2% de la population. 1.700.000 personnes, soit 38% d'entre eux sont originaires de pays musulmans, ils constituent 3% de la population française. Il faut également ajouter les musulmans de nationalité française (ancien «harkis», nouveaux convertis, enfants de la seconde génération).

On estime finalement à plus de 2.200.000 personnes l'effectif total de la communauté musulmane vivant en France.

Elle forme ainsi la principale minorité religieuse en France venant immédiatement après la religion catholique.

La plupart des résidents étrangers musulmans viennent de 4 pays méditerranéens: 805.000 sont algériens, 492.000 sont marocains, 213.000 tunisiens, et environ 135.000 sont turcs. Il faut ajouter 95.000 Africains Noirs, 13.000 Iraniens, 57.000 Mauritanais, 54.000 Pakistais, 5.300 Egyptiens, 5.000 Syriens. Au sein de cette population 75% sont des travailleurs manuels et 5% des commerçants.

L'Islam: un mouvement religieux en plein éveil

Dans «Portrait du colonisé», Albert Memmi écrivait: «Pour l'individu la religion s'offre comme une des rares lignes de repli; pour le groupe, elle est une des rares manifestations qui puisse protéger son existence originale... Réaction spontanée d'autodéfense, moyen de sauvegarde de la conscience collective, sans laquelle, rapidement, un peuple n'existe plus».

Si cette raison est fondamentale, les motivations des musulmans en France sont plus diversifiées. Il faut mentionner la déculpabilisation que la pratique religieuse peut entraîner chez un certain nombre d'individus, plus ou moins conscients d'avoir «abandonné» les leurs et leur pays natal.

Pratiquer l'Islam en France les réconcilie avec leur appartenance à leur patrie d'origine et leur donne une impression de solidarité avec leurs semblables tout en respectant la foi et les traditions de leurs ancêtres.

Le sentiment le plus répandu chez les immigrés est celui de la solitude au sein d'une communauté étrangère, souvent hostile et parfois raciste. La foi et la pratique religieuse deviennent dès lors un refuge, constituent un réconfort et une réaction d'affirmation de soi et de son identité culturelle. A cela s'ajoutent notamment des conditions socio-économiques difficiles, un mode de vie éprouvant et les immigrés trouvent dans l'Islam à la fois une consolation et l'expression religieuse d'une solidarité de «classe». Mais les musulmans en pratiquant leur religion à la fois intimement et

au grand jour, ont surtout le sentiment aujourd'hui de participer au formidable élan de leur confession qui caractérise cette fin du XX^{ème} siècle. André Malraux ne disait-il pas déjà: «C'est le grand phénomène de notre époque que la violence de la poussée islamique. Sous-estimée par la plupart de nos contemporains, cette montée de l'Islam est analogiquement comparable aux débuts du communisme du temps de Lénine». Le regain de religiosité, patent dans les différentes catégories sociales, et touchant à l'évidence les personnes âgées, concerne aussi les jeunes. Ces derniers, «la deuxième génération», ne connaissent parfois ni leur religion, ni leur langue, toutes deux piliers de l'identité culturelle.

Aujourd'hui, nombre de jeunes privés de leur mémoire (culturelle) et craignant l'avenir, opèrent un retour aux sources. Ils apprennent l'arabe, le berbère, lisent le Coran et cela d'autant plus qu'ils envisagent parfois un retour au pays d'origine. Ils se plongent dans la foi avec ferveur car il s'agit, pour eux, d'un choix culturel et politique qui dynamise l'Islam. Pourtant il existe un certain nombre de facteurs défavorables à la pratique de l'islam. Ceux-ci sont perceptibles d'abord au sein de «l'élite» musulmane d'origine, qui par son mode de vie et ses préoccupations, s'occidentalise. L'Islam, constituant véritablement une culture, tombe en désuétude dans un Etat laïc d'une société de consommation. L'urbanisation, les rythmes de travail ne se prêtent guère à l'exercice d'un culte qui requiert 5 prières par jour, un jeûne de plus d'un mois chaque année, et bon nombre d'observations très strictes difficilement compatibles avec la modernisation qui exerce une dissuasion constante dans la vie de tous les jours.

Les jeunes, les filles surtout, sont les plus touchées par ce phénomène de laïcisation. Certains d'entre eux sont nés en France, de brefs voyages dans leur pays d'origine ne les ont guère satisfaits, et ils songent à s'installer définitivement dans le

pays d'adoption. Ceux-ci souhaitent, le plus souvent, s'intégrer à la communauté française et, partant, renoncer à la marque indélébile de l'Islam qu'ils connaissent d'ailleurs peu ou pas du tout. D'autres sont désabusés, pouvant aller jusqu'à la délinquance, et leur désarroi, au lieu de chercher, comme le voudraient certains, une solution dans la foi, trouvent un dérivatif dans la «violence».

Dans l'ensemble cependant, les facteurs favorables à la pratique de l'Islam dominent largement et la plupart des musulmans d'origine, loin d'abandonner leur religion, s'organisent, se donnent des structures capables d'encadrer leurs revendications et de sauvegarder la pratique de la religion. En effet, alors qu'il y a quelques années, les travail-

Pratique de l'Islam en France: courants et structures

leurs étaient relativement isolés, le phénomène a évolué avec la venue des familles et avec elles la naissance de problème de «la deuxième génération». L'Islam existait, mais n'avait pas de cadres ou de structures d'expression. La loi de 1981 permettant aux étrangers de constituer des associations soumises à la loi de 1901 est venue remplir ce vide.

En France, comme partout dans le monde, il y a différentes manières d'adhérer à l'Islam. La variété des courants y est relativement importante; cela tient à la diversité d'origine de ces musulmans en même temps qu'au fait que ces courants bénéficient d'une réelle liberté d'expression.

Les différents courants islamiques en France

1 - L'Islam maghrébin: Il concerne environ 1,5 millions d'individus en France. Ce courant est tributaire de l'Islam vécu au Maghreb avant les indépendances, mais marqué il est aujourd'hui par une conscience aigüe du renouveau politique et religieux. Cet islam appartient au rite sunnite malékite, profondément marqué par les confréries maraboutiques, organisées autour du culte d'un saint. Si le contenu de la connaissance religieuse est parfois superficiel, la conscience de l'identité islamique est très profonde et cela vaut aussi bien pour les arabophones que pour les berbérophones. Il ne faut pas oublier 45.000 musulmans français abusivement dénommés «harkis» qui, malgré l'accusation de trahison à l'égard de leurs frères, fréquentent notamment la Grande Mosquée de Paris d'où ils ne sont pas rejetés.

2 - L'Islam d'Afrique Noire: Il regroupe environ 95.000 personnes. Très marqué par ses origines maghrébines - les musulmans d'Afrique noire sont sunnites et de rite malékite - il a cependant des caractéristiques psycho-sociologiques bien différenciées. Il existe des confréries d'origine mystique où les pratiques magiques héritées du culte

de la nature et de l'animisme, s'intègrent parfois. Il nous faut mentionner le cas particulier des «Mourides» sénégalais fortement implantés en France et qui diffusent une publication mensuelle. Ils disposent de moyens financiers puissants et ont des prédicateurs qui passent dans les foyers de travailleurs immigrés. Ce mouvement est caractérisé par une grande solidarité où l'entraide économique est particulièrement importante.

7 - L'Islam turc: Il concerne 105.000 travailleurs originaires de grandes villes de Turquie, marqués par la laïcisation imposée par Atatürk, il s'accommode assez bien d'une législation et de mœurs assez éloignées de l'Islam traditionnel. Mais les confréries d'origine mystique ont largement survécues à leur interdiction officielle.

7 - Les chi'ites: Ils constituent la branche de l'Islam fidèle à Ali, gendre du Prophète, et relèvent de plusieurs sectes, (entre 5.000 et 10.000) venant principalement d'Iran, d'Irak ou du Liban. Parmi ceux qui viennent d'Iran, les dissensions intestines à la fois politiques et religieuses, entraînent les comportements très différents en particulier dans les relations avec les non-chi'ites et les non-musulmans.

LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES

Le «réveil islamique» et la prise de parole des musulmans en France se traduisent par l'augmentation du nombre des lieux de culte, mosquées et salles de prières, par l'ouverture d'écoles coraniques. La deuxième religion de France dispose d'environ 500 salles de prières, chiffre qu'il faut nuancer pour dire que le nombre de véritables mosquées y est minoritaire (une cinquantaine). On connaît la Mosquée de Paris et l'immense de Mosquée de «Stalingrad» qui peut accueillir 3.000 personnes, mais dans l'ensemble les lieux du culte sont de petites salles aménagées dans les foyers de la SONACOTRA par exemple, voire dans les usines. Mais le nombre des mosquées est encore insuffisant et plusieurs villes importantes comme Grenoble n'en possèdent pas. Cette insuffisance du nombre des mosquées entraîne, d'une part, une certaine frustration chez les musulmans et d'autre part permet à la fraction intégriste de s'exprimer en recueillant des échos certains à son discours. En fait, la plupart des musulmans font leurs prières dans des lieux de fortune, aménagés à la hâte qui, selon le mot de Bruno Etienne, peuvent constituer «un germe de cellule politique».

1 - La Mosquée de Paris: A la suite d'une lutte acharnée pour en avoir le contrôle, l'Etat algérien l'a finalement emporté et assure maintenant en fait la gestion de cette mosquée ainsi que

celle de l'institut musulman qui en dépend. La ville de Paris lui octroie néanmoins une subvention annuelle de 150.000 F. Cette mosquée, lieu de prières mais aussi centre de nombreuses activités culturelles, a la prétention de représenter tous les musulmans de France. En fait son autorité morale est largement remise en cause du fait de la personnalité de ses recteurs algériens qui se sont succédés dont le premier, Hamza Boubekur, était connu pour ses sympathies francophiles et le second, le Cheikh Abbas, pour ses liens trop étroits, voire officiels, avec le régime d'Alger.

2 - La Ligue Islamique Mondiale: Organisation non gouvernementale, possède un bureau à Paris. C'est un organe de relation entre les différents groupes

ou associations islamiques en France. En ce sens, il organise, facilite, et suscite des conférences, des travaux, des recherches, avec les étudiants du niveau du doctorat, des rencontres culturelles entre savants musulmans. La Ligue possède une bibliothèque et entretient des rapports d'échanges culturels avec des organismes internationaux tels que l'UNESCO, la Conférence islamique, l'ISESCO (Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture).

3 - A coté de cette organisation puissante, existent et se multiplient des associations de travailleurs immigrés que l'on voit fleurir à la lecture du Journal Officiel. Parmi elles il y a lieu de citer l'Association «Foi et Pratique Islamique» qui possède un bon nombre de petites salles de prières dans les quartiers populaires et semble prendre de plus en plus d'importance. Cette association s'oppose à la montée de l'intolérance intégriste prônée soit par certains chi'ites soit par le mouvement des «Frères Musulmans». Il s'agit, pour les membres de «Foi et Pratique» de transmettre l'Islam par des explications simples et un témoignage de vie. On y privilégie l'exemple de la petite communauté musulmane primitive de Médine. Fondamentalistes en ce sens qu'ils s'appuient sur les fondements de la foi islamique, ils insistent sur la conversion intérieure et la justice, refusant toute action politique. Non violents, ils présentent avec douceur le message de l'Islam et d'abord aux musulmans désislamisés; et il arrive qu'ils fassent dans ce but du porte à porte ou même qu'ils partent «en mission». Leur haut niveau spirituel, la recherche de la pureté, le dévouement qu'ils manifestent en font également des interlocuteurs privilégiés pour les chrétiens.

L'esclavage contemporain

Par réaction à des institutions et des lois arbitraires et répressives, il est un réflexe courant qui est de se réfugier aveuglément dans le giron de la tradition.

Or celle-ci, même si par ailleurs elle a bon dos, n'est pas toujours la voie ou l'issue souhaitable pour une résistance, même passive, à la répression.



très bien épouser son esclave, ses enfants seront beïdanés comme lui, même s'ils sont noirs comme leur mère. Ce seront donc des Maures Beïdanés noirs, alors que l'enfant d'un Négro-Africain de caste noble et d'une mère Maure sera un métis de haute caste. Généralement, dans ce dernier cas, la femme est rejetée par sa famille qui l'accuse d'entacher son honneur ainsi que celui de sa tribu.

On appelle captifs de tente, les personnes constituant la main d'œuvre intérieure à la maison. Ils préparent le manger, font le ménage et servent le maître en toute circonstance. Il leur est interdit de manger ou de boire devant lui. Il leur est interdit aussi de regarder en face les invités. Le service traditionnel du thé est servi accroupi et la tête baissée. Les Haratines eux sont réservés aux travaux des champs, et veillent sur le bétail. Ils se chargent d'entretenir aussi les troupeaux et de les conduire d'un point de pâturage à un autre. Les Haratines sont surtout concentrés dans les régions du sud, le long du fleuve Sénégal.

Souvent des captifs ont essayé de s'enfuir. Alors une chasse à l'homme s'organise, aidée par les gendarmes et les autorités locales. Ceux-ci sont ramenés de force et battus sur la place publique. En 1977 un cas de révolte a été signalé dans un village de Haratines par la Société Anti-esclavagiste.

Alors, les maîtres assistés par les autorités avaient détruit leurs cases et les ont transférés dans un autre camp. La police a arrêté les responsables et les a emprisonnés à Nouakchott. Bien sûr cela s'est passé avant la destitution du gouvernement d'Ould Daddah. Le 5 juillet 1980, le lieutenant colonel Hamed Khouna Ould Haïdallah, chef de l'Etat mauritanien actuel paraphe un texte de loi interdisant la pratique de l'esclavage, la radio en a fait écho et tout le monde ne parle que de ça. L'opinion publique se trouve partagée sur cette nouvelle éventualité. Ne l'a-t-on déjà pas abolie trois fois cet esclavagisme? Et le scepticisme l'emporte sur la réussite d'un tel projet.

Pour M^r Fall, représentant du mouvement El Hor à Khaïdi, il s'agit moins d'une question raciale que d'un problème social. A ses yeux, la liberté doit déboucher sur l'égalité des droits et des obligations, et il trouve choquant qu'une commission (1) fixe le prix d'un homme, comme s'il s'agissait d'une marchandise. Il explique que les dirigeants du pays ne respectent pas les prescriptions de l'Islam. Le prophète Mahomet prône l'égalité entre les hommes. N'a-t'il pas affranchi un esclave lui-même. L'Islam a hérité de l'esclavage et il a codifié la situation qu'il a trouvée. Or, l'Islam ouvre 16 portes pour la libération

Insensible aux morsures du soleil, l'homme inlassablement continue, les pieds dans l'eau, à repiquer les épis de riz dans la rizière. A quelques mètres de lui, ses jeunes fils. Depuis 5h du matin, jusqu'au soir, ils ne se sont arrêtés qu'un quart d'heure. Un quart d'heure de «repos» consacré à la prière aussi. Cet homme n'a pas de nom. En hassania on dit «Abd»: il appartient à...

Cela se passe en Mauritanie. Selon la Société Anti-Esclavagiste, organisation britannique, sur une population d'un million et demi d'habitants, il y a au moins 100.000 captifs et 250.000 haratins, couramment vendus ou achetés comme du bétail.

Membre de l'ONU, la Mauritanie a adhéré à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui précise que l'esclavage sous toutes ses formes est prohibé. Le principe est repris dans la constitution de Nouakchott. Etant donné la situation dramatique qui existe dans ce pays, le décret de l'abolition de l'esclavage du 5 juillet 1980 ne peut être considéré que comme une tentative gouvernementale destinée à la

fois à rehausser l'image de marque du pays et à apaiser la multitude des victimes.

Mais, en l'espace d'un demi-siècle, c'est la quatrième fois que la Mauritanie abolit cet esclavage. La première fois c'est en 1900 sous la colonisation française, ensuite le 28 novembre 1960 au moment de son indépendance et enfin en 1964. Mais à chaque fois, l'Etat s'est heurté à la colère des maîtres qui ne comprennent pas à quoi veut en venir le gouvernement. Ce qu'ils pensaient être un droit divin est remis soudainement en cause par une loi abolitionniste. Alors des maîtres se sont soulevés contre le régime de Mokhtar Ould Dadah qui capitule et laisse continuer la pratique.

Avec l'avènement du nouveau régime «Le Comité Militaire de Salut National» qui avait publiquement condamné l'esclavage et le racisme a soulevé des espoirs chez les Haratines des régions du Sud mises en valeur avec l'aide de l'Etat. Mais on n'arrête pas une pratique séculaire d'un simple coup de baguette magique. Des maîtres étaient venus revendiquer la propriété des terres qu'ils cultivaient. Accompagnés d'autres captifs, ils les ont chassés de la région et ont récupéré leurs récoltes.

En Mauritanie, on ne dit pas «esclaves» on dit «exploitation de l'homme par l'homme». On distingue parmi les captifs, des captifs de tentes, les Haratines, et les affranchis qui restent marqués par leur caste d'origine. Des hommes et des femmes sont vendus et achetés par les beïdanés (les maîtres). Les femmes comme source de reproduction ont plus de valeur que les hommes. Pour agrandir les membres d'une tribu, les Maures souvent font des «rezzious» dans les pays limitrophes et généralement chez les peuples auxquels on reconnaît une fertilité importante. Quelques fois des captifs sont donnés pour rembourser une dette ou payer un tribut à un chef quelconque. Des captifs sont également donnés en héritage au même titre qu'un troupeau de chameaux ou de chèvres. Lors d'un mariage de la fille de Mohammed Ould Ouna, dignitaire de la ville de Kaedi, celle-ci a reçu une dote constituée de la moitié d'un village appartenant à sa belle famille. Ce n'est pas un cas isolé. Plusieurs autres témoignages venaient étayer ces faits. Généralement ce sont les marabouts qui en possèdent le plus. Hommes de «culture et de savoir» ils s'appuient souvent sur leurs captifs pour se défendre contre des tribus rivales.

Ces captifs, 200 000 environ, sont tous noirs. Sédentaires à l'origine ils sont d'ethnies diverses: peuples sarakollés ou bambaras de Tiali. Ils ont tous été capturés sur les rives du fleuve Sénégal.

Durant les razzias les maures enlevaient les hommes, les femmes et les enfants pour constituer leurs captifs de tentes destinés aux travaux domestiques. Les haratines aux travaux des champs, des hommes toute main, des maîtresses ou même des épouses légitimes. De telles razzias ont eu lieu tout le temps. Ould Hassan du mouvement El-Hor (liberté) à Rosso, m'a raconté que tout récemment des maures ont capturé des enfants pour les emmener garder leurs troupeaux de chameaux. Ce sont d'incroyables et poignants récits qui ébranlent soudain les assises du temps.

Les captifs deviennent culturellement Maures. Ils parlent en partie le hassania et sont profondément acculturés. Ce sont les Maures noirs, par rapport aux Maures blancs, leurs maîtres qu'on appelle ici des «Arabo-Berbères», et par opposition aussi aux noirs du fleuve qu'on appelle des «Négros-Africains».

Un Maure blanc beïdane, peut

La condition de la femme dans notre pays, mais certes pas seulement, est une illustration de ce schéma.

D'autres cas illustrent de façon tragique et spectaculaire cette situation. En voici un:

LE CAS MAURITANIEN

de l'esclave. Pourquoi n'a-t-on retenu qu'une seule solution, celle là même qui est peut-être la moins conforme au Coran? N'aurait-il pas été plus naturel et plus juste de dédommager celui qui depuis des siècles est une victime? De plus, les forgerons, les griots et les artisans ont été oubliés et continuent d'avoir un statut d'infériorité. De plus, les Haratines auront du mal à ne pas rester dépendants de leurs maîtres tant que deux conditions n'ont pas été remplies:

- La scolarisation de leurs enfants (moins de 2% d'entre eux vont à l'école);

- Une réforme foncière du style: «la terre à celui qui la travaille».

Au lendemain de la loi anti-esclavagiste, dans certaines régions, surtout celles du sud, plus de la moitié de la population, se trouve être des Maures noirs, haratines ou captifs étroitement imbriqués dans l'environnement socio-culturel mau-

re.

Se trouvant libres subitement des esclaves restent captifs uniquement pour subsister. D'autres sont partis et revenus demander asile à leurs anciens maîtres.

C'est ainsi qu'à quelques kilomètres de Rosso en pleine brousse, l'ancien ministre de l'information de Mokhtar Ould Dad-dah, continue d'exploiter ses 200 ha de rizières de cultures maraîchères et de résineux par tout un village de Haratines.

Ceux-ci dans un dépouillement total travaillent jusqu'à 15 ou 16 heures par jour. Aucun salaire ne leur est versé si ce n'est le strict minimum pour la nourriture et l'habillement. Souvent leurs habitations sont constituées de bouts de toiles cousues les unes aux autres et comme mobilier un kanoun en fer forgé qui sert à la préparation du thé dont

les Mauritaniens sont de grands consommateurs. Les enfants partagent les mêmes conditions de vie que les parents. Généralement pour améliorer le quotidien, ils pêchent des petits poissons dans les marigots qu'ils vendent ensuite au marché, ou ils fouillent dans les décharges publiques ou encore mendient aux portes des restaurants. En remontant le fleuve Sénégal sur son bateau, M^r Diop me disait que l'économie agricole en Mauritanie est basée sur les haratines qui constituent une main-d'œuvre non rémunérée, donc très productive.

En 1974, fut créé par une poignée de Haratines le mouvement El-Hor (liberté). Il se fixe comme objectif la fin de toute survivance de rapports esclavagistes, considérés comme la pire forme de l'exploitation de l'homme par l'homme. El-Hor faisait parler de lui la première fois lors de la révolte du village des haratines en 1977 en les défendant pu-

bliquement. Une répression brutale s'est alors abattue sur lui. Ses représentants sont pourchassés à travers tout le pays. On le rencontre principalement dans la région du fleuve et dans toute une partie du nord du pays.

En 1979, M^r Fall était un des hommes influents du mouvement El-Hor à Rosso ville frontière sur le fleuve Sénégal. Jour après jour, il déjouait les tentatives policières visant à s'emparer de lui. Il me disait que ses camarades ont été pris et torturés par la police. Ils ont été promenés par la police à travers la ville, dans le quartier hartani de Rosso. Personne ne bougeait tant la répression a été violente. Dans le restant du pays le même châtimement était réservé aux autres membres du mouvement. Des primes étaient offertes par les autorités à quiconque fera connaître un de leur représentant. Qu'en est-il réellement aujour-

d'hui? Bien sûr les cadres du mouvement ne sont plus persécutés comme par le passé. Toutefois dans l'est du pays à Attar, M^r Diop membre du mouvement El-Hor a été bastonné sur la place du village pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Celui-ci organisait des réunions et parlait des actions à adopter pour faire connaître leurs revendications. C'est ainsi qu'au lycée de Rosso, une grève a été déclenchée pour dénoncer le quota d'entrée ségrégationniste qui vise les enfants des captifs et des haratines.

Trois années après son abolition, l'esclavage existe toujours en Mauritanie. Pour M^r Fall, dire du jour au lendemain à quelqu'un qu'il est libre, ne signifie rien «si tu ne lui donnes pas une structure d'accueil, si tu ne fais pas évoluer les mentalités». Dans une société hiérarchisée à l'excès où les valeurs se jugent en termes de «noble et d'esclave», il est très difficile de niveler par le bas. Dans une société où l'on a le droit de vie et de mort sur des personnes, il est très difficile de parler de justice. On ne peut pas balayer d'un revers de main cette certitude d'être supérieur sur le Hartani ou le captif.

Pour cela il reste encore beaucoup à faire. Un encouragement cependant. Le gouvernement a créé des SEM (Structure d'Education des Masses). Dans chaque ville, ou village, des cellules fonctionnent animées par des étudiants ou des enseignants. Ces SEM ont pour fonction d'éduquer les masses, de leur enseigner le civisme. C'est dans ces écoles où les fils de Maures et de captifs tiennent le même langage et lui donne une même valeur.

En se faisant servir son thé par une captive un haut fonctionnaire à Nouackott me disait: pour abolir l'esclavagisme il reste beaucoup à faire. Pour ce faire, il faut lutter contre une double aliénation:

- Celle des Haratines et des captifs eux-mêmes qui depuis des siècles se considèrent comme des inférieurs, qui n'ont rien d'autre à faire qu'obéir sans poser de questions, et celle des maîtres qui régissent le système en dogme et le considèrent comme étant un pouvoir divin que nul ne peut remettre en cause.

Et M^r Fall de conclure: «Il ne suffit pas de dire à l'esclave «Tu es libre!...». Encore faut-il lui donner une structure d'accueil et affranchir son esprit ainsi que celui de son maître».

BRUNO HADJIH

- Captif: esclave;
- Hartini: esclave agricole qui ne perçoit aucun salaire;
- Griot: conteur se déplaçant de région en région et divertissant les villages qu'il traverse;
- Bédane: Maure blanc détenant le pouvoir politique et économique en Mauritanie.

(1) Versement par l'Etat d'une compensation aux ayants-droits (les maîtres). L'esclave se libère en dédommageant le maître.



ASSOCIATIONS «1901»: PRETS? PARLEZ!

«LIBRE ALGERIE»(1) veut, dès ce premier essai, mettre en évidence tout l'intérêt qu'il porte à l'émergence et au développement de la vie et de l'esprit associatifs.

Ce n'est pas là qu'un vœu pieux, et cela pour au moins deux raisons:

La première vient du parallèle existant entre les sorts faits à la liberté d'expression et au droit associatif.

La libre expression, en matière politique singulièrement, est un droit d'une extrême fragilité en ce qui nous concerne nous, ici dans l'immigration et, devons-nous le rappeler, un privilège de caste quasiment dans notre pays.

Un privilège dont, au demeurant, même les heureux prébendiers n'usent, au bout du compte, qu'à des fins étroitement partisans et démagogiques sur le plan politique et, sur celui plus pragmatique et matériel des choses des affaires, à des fins très basement sonnantes et réverbérantes(2).

C'est là, très clairement, la situation faite au droit associatif:

Un acquis d'une fragilité plus que jamais à surveiller (3) pour nous ici dans l'immigration et, au pays, un interdit de fait dont la transgression, même fondée par des idéaux très élevés(4), conduit au Pénitencier de Lambèze, via les interrogatoires d'Alger, le sinistre Centre de Berrouaghia et les Tribunaux de Médéa:

Un bien étrange façon de former la jeunesse en Algérie, s'il devait rester vrai que les voyages...

La seconde raison qui nous commande de nous montrer attentifs et solidaires vis-à-vis du mouvement associatif dont, en retour, «LIBRE ALGERIE» attend une participation responsable et une critique constructive, est que les relations entre l'associatif et le politique doivent être lucidement commentées pour être mises mieux en valeur, en accord avec la Loi et les déontologies respectives de ces deux domaines soit, en définitive, pour mieux servir l'Homme et le Citoyen, femme et homme, adulte et enfant.

Mais, pour être lucidement commentées et profitablement exploitées, encore faudrait-il que ces relations soient clairement définies et connues, vulgarisées.

Pour ce faire, «LIBRE ALGERIE» se propose de mettre un large espace en son sein à la disposition du mouvement associatif maghrébin, tant pour la diffusion de l'information directe et immédiate, c'est-à-dire celle faisant connaître les associations à but non lucratif et leurs réalisations, leurs luttes et leurs problèmes, leurs projets, que pour engendrer et alimenter ce débat essentiel sur la nature et les potentialités de ces relations entre l'associatif et le politique.

Pour amorcer ce débat, nous exposons déjà ceci:

Après le rappel brut et sommaire de l'exclusion de la politique du champ d'action légal des associations dites «Loi 1901», il faut voir que toute la question réside dans une interprétation «légale», i.e. non en contradiction avec la Loi, et dans l'application que chaque association, une fois cette première interprétation acquise, choisit de s'en donner, en toute liberté et, par conséquent, en toute responsabilité.

Ce qui est certain, c'est qu'entre l'initiative douteuse de ce président d'association (1901) de commerçants de quartier appelant, à voter en faveur d'une tête de liste d'un parti politique lors des législatives de mars '86 et l'attitude immobiliste qui voudrait couper l'expression associative de tout projet, de toute actualité, de toute donnée, dès que ceux-ci ont une dimension ou une répercussion politique par l'un quelconque de leurs aspects, le champ est vaste et doit, probablement, laisser place à une compréhension civique et dynamique de cette disposition de la Loi.

On peut, à ce sujet, rappeler que si dès avant sinon la maturation, du moins la médiatisation du discours écologique le bon et regretté Morvan Lebesque avait «Nous vivons une époque où même l'air que nous respirons est politique!», il serait un peu hâtif de ne voir là qu'une boutade ou une vue de l'esprit:

N'oublions pas qu'ici, en France, nous soutenons l'Armée dès que nous grillons une «Gauloise» et le Parti Communiste en buvant du «gros qui tache»... Sans compter qu'en Allemagne Fédérale (les Verts), justement, sont à la Diète! Alors, à vos machines, à vos pointes...Prêts? Parlez!

R. SADI

(1) «LIBRE ALGERIE», 4, Rue des Immeubles Industriels, 75011-PARIS

(2) Voir nos «Echos du Palais», pp. 6 et 7

(3) Voir «Quand le Policier remplace le Juge», p.3

(4) Voir notre «Rétrospective d'un été chaud», p.4



A NOS LECTEURS

Ce premier numéro de «LIBRE ALGERIE» n'a pas d'autre prétention que d'inciter chacun d'entre vous à s'exprimer et à écrire.

Les articles que nous publions ici apparaîtront, sous le feu de la critique, comme étant souvent maladroits, parfois excessifs et d'une forme fort éloignée de la perfection.

Nous ne sommes pas des professionnels du journalisme.

Nous avons simplement voulu vous dire, au travers de ces premières lignes, quels étaient les principes généraux et les grandes idées qui avaient fondé notre petite équipe rédactionnelle, étant entendu que notre souhait

le plus vif est de nous élargir au plus grand nombre d'entre vous.

Vous avez tous d'ores et déjà compris que le vecteur essentiel de notre combat s'inscrit dans la conquête patiente des libertés démocratiques et des droits de l'Homme.

Nous attendons votre contribution dans ce grand débat que nous tentons de provoquer dans notre société.

Votre silence signifierait notre échec et, partant, le fin de cet espace de liberté que nous tentons timidement de mettre à votre disposition.

Pour toute correspondance écrire à: LIBRE ALGERIE, 4 rue des Immeubles Industriels, 75011-PARIS

CHASSE AUX LYCEENS DE KABYLIE:

Tous les lycéens ayant manifesté leur solidarité à la L.A.D.D.H. et aux Enfants de Chouhada lors des manifestations de novembre dernier ont été condamnés à des peines allant de six à vingt-quatre mois de prison ferme et exclus définitivement de leurs établissements scolaires respectifs.

Ils ont bénéficié, en appel de réductions de peines, allant jusqu'à la libération dans de nombreux cas (ceux de Dra-el-Mizan, notamment, le 8 juillet dernier).

Rabah Kacer, fils de chahid, licencié par la Cotitex qui l'employait, a vu sa peine passer de deux ans à dix mois fermes.

D'autre part, Ahmed Bouchellil, également arrêté en novembre 85, a été jugé par le tribunal de Tizi-Ouzou ce 15 juillet. Le verdict, qui a dû être rendu récemment, ne nous est pas encore parvenu.

LE BARREAU SE REFERME:

M^e Abdenour Ali-Yahia, Président de la L.A.D.D.H., inscrit au Barreau d'Alger depuis de longues années, a été menacé (verbalement!) de plus retrouver sa place au sein de cette institution.

Quant à son confrère, M^e Mokrane Aït Larbi, Vice-Président de la L.A.D.D.H., avocat stagiaire et ayant déjà plaidé, il est sous la menace de jamais accéder au Barreau. Arrêté en août 85, lors de la vague répressive qui a frappé cette Ligue, M^e Aït Larbi est libérable ce mardi 23 juillet 86.

RETRAITS DE PASSEPORTS

Invité par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme à venir à Paris, pour le 28 juin 86, afin de donner son témoignage sur la constitution de la L.A.D.D.H. et cette répression qu'elle continue de subir, M^e Abdenour Ali-Yahia s'est vu retirer son passeport à Dar el Beïda par la P.A.F. le 27 juin.

Autres cas:

Ceux de Hacène Hirèche et de Kahina Naït-Maouche (voir le communiqué du C.C.R.A., ci-dessous). H. Hirèche est conseiller social (à la Maison Bleue, Paris 20^{ème}), Vice-Président du Collectif Contre la Répression en Algérie. Il réside en France avec sa femme et sa fille. Son passeport lui a été retiré en Algérie, où il était rentré cet été.

Quant à M^{lle} K. Naït-Maouche, c'est une mineure qui a été retenue en Algérie, également par cette ridicule technique de retrait de passeport donc, alors qu'elle venait re-

joindre sa famille qui réside en France.

La raison de ce dernier retrait est, sans aucun doute, les opinions politiques du père de l'intéressée, militant du F.F.S., et lui-même déjà victime de cette répression (son passeport lui ayant été retiré ici en France, suite à une convocation au Consulat Général d'Algérie pour «régularisation de situation»!..)

«ALGERIE-ACTUALITES», OU L'ANTI-CHAMBRE DE LA PRISON:

Pour avoir écrit à l'hébdomadaire «Algérie Actualités», une lettre qui dénonçait le régime de Chadli, Ahmed Boussouf, ex-officier de l'A.L.N., a été éclopé de 3 ans de prison ferme.

Il faut dire que l'hébdomadaire, au lieu de publier la lettre, a préféré la transmettre à la police! Le célèbre porte-parole de Jaruzelski J. Urban trouve ainsi son digne émule en la personne de M. Kamal Belkacem, le directeur d'A.A.!

REUNION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'O.N.U. A GENEVE: L'ALGERIE SUR LA SELLETTE!

La Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U. a tenu sa 42^{ème} session à Genève (Suisse) du 3 février au 14 mars 86.

A cette occasion, deux organisations internationales sont intervenues au point 12 de l'ordre du jour relatif à la question de la violation des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales pour demander que la Commission se saisisse des violations de Droits de l'Homme commises en Algérie (relativement à la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme notamment).

Le 14 mars dernier, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et Amnesty International se sont exprimées dans la même matinée. Au chapitre de la protection des défenseurs des Droits de l'Homme, Amnesty International a évoqué les condamnations prononcées contre la L.A.D.D.H. «pour avoir pacifiquement exercé le droit à la liberté d'association».

La F.I.D.H. elle, a constaté que les peines prononcées «constituent des atteintes graves à la liberté d'opinion et (à) la liberté d'association», en précisant par ailleurs que certains détenus «ont été soumis à de mauvais traitements physiques». Elle a estimé ces faits «sérieux et alarmants».

QUELQUES SAINES LECTURES:

«MAGHREB-TRIBUNE» est une

revue qui se met petit à petit en place, en Suisse. Elle est animée par une équipe de jeunes Maghrébins et se montre très sourcilleuse sur cette question des Droits de l'Homme, justement (soit dit en passant, c'est à son numéro d'essai d'avril-mai 86 que nous devons l'écho ci-dessus). Bonne continuation!

Plus consistante et déjà, elle, confirmée, l'édition internationale de «TAFSUT» vient de sortir son troisième numéro. Au sommaire: un extrait de la déclaration du D^r S. Sadi, lors de son jugement au procès de Médéa, de la poésie (N. Farès), «les maîtres de maison» par H. Hirèche, «L'exil intérieur» par R. Bellil, des propos sur la Nouvelle Charte et le quotidien par S. Chaker, le berbère et l'écriture par A. Akouaou, la question berbère au Maroc par A. Bounfour, la langue maternelle au Maghreb par R. Kadi, l'homme et le développement par S. Djebara, l'intellectuel et la politique en Algérie par A. Ferguène, et une très intéressante étude collective sur les forces politiques et la question culturelle (dans ce numéro, une première partie qui comprend: «Ben Bella et le M.D.A.» par H. Sadi, «Aït Ahmed et le F.F.S.» par T. Mira et une «Génèse de la crise «berbère» de 1949» par A. Ouerdane).

KATEB YACINE PERSISTE ET SIGNE!..

Participant à un séminaire sur les racines méditerranéenne du théâtre (séminaire organisé par le C.E.L.A. ce mois de juillet), Kateb Yacine s'est, lors d'une interview donnée au «Monde», exprimé avec sa verve et son punch habituels à propos des religions.

Il a en effet déclaré que toute région monothéiste «fait un grand mal à l'Humanité, on peut le vérifier partout. Ce ne sont des pas erreurs occasionnelles, c'est systématique!».

SILENCE...ON OPERE!

Atteint d'une hernie discale, Chadli Benjeddid n'a pas, cette année, présidé les festivités de la fête d'Indépendance Nationale.

Malgré l'étonnement suscité dans l'opinion par cette absence étrange, la presse algérienne n'a, d'abord, avancé aucune explication. Elle a préféré attendre l'heureuse issue de l'opération pour annoncer la nouvelle. Et encore, dans les premiers temps, a-t-elle omis de signaler que le Chef de l'Etat, Secrétaire Général du Parti, a dû se faire hospitaliser à Bruxelles. On a l'honneur chatouilleux qu'on peut!

M^r Chadli a regagné depuis peu Alger, où il poursuit sa convalescence.

M. Aïssaoui Brahim, détenu de droit commun, emprisonné à Lambèze, a connu un malheur à la mesure de l'univers carcéral algérien. En effet, relégué au cachot par mesure disciplinaire, il a perdu ses deux jambes à cause du froid glacial qui sévissait à l'intérieur: il y avait été oublié par ses geôliers pendant assez longtemps pour cela. L'évènement s'est déroulé au printemps dernier, au pénitencier de Lambèze, donc...

DELEGATION A L'AMBASSADE D'ALGERIE

(Communiqué du CCRA du 21.7.86)

Une délégation composée de 18 membres représentant le Collectif Contre la Répression en Algérie, le Comité des Enfants de Chouhada résidant à l'étranger, la Fédération de l'Education Nationale, Lutte Ouvrière, le Comité International pour la Libération des Prisonniers Politiques en Algérie, l'Association «Boîte à Documents», les Editions Iles, les Editions Imedyazen, Radio-Sud et l'Association Azar s'est présentée le vendredi 11 juillet 1986 à 11h à l'Ambassade d'Algérie.

Au Ministre-Conseiller qui l'a reçue, cette délégation a demandé une audience auprès de M. l'Ambassadeur afin d'obtenir des informations sur les retraits de passeports opérés par la P.A.F à Alger à l'encontre de deux citoyens algériens: M. Hacène Hireche et M^{lle} Kahina Naït-Maouche.

M. Le Ministre-Conseiller a pris acte de notre demande. Il s'est engagé à en informer M. l'Ambassadeur dans la journée et à nous donner une réponse mardi 15 juillet quant aux suites.

Mais si, effectivement, mercredi 16 juillet, ce même Ministre Conseiller nous apprend qu'après en avoir référé à Alger M. l'Ambassadeur nous fait savoir qu'il ne pourra recevoir que les familles des personnes concernées par les retraits de passeports et nous invita à rappeler jeudi ou vendredi pour fixer un rendez-vous précis, depuis tous nos appels n'ont eu en retour que des réponses évasives sinon négatives.

Service
photo:
Agence
GAMMA (R.
Depardon pp 1
et 5, G. Caron
p.11, Ch.Viou-
jard pp 6 et 7),
B.Hadjih: pp
14 et 15